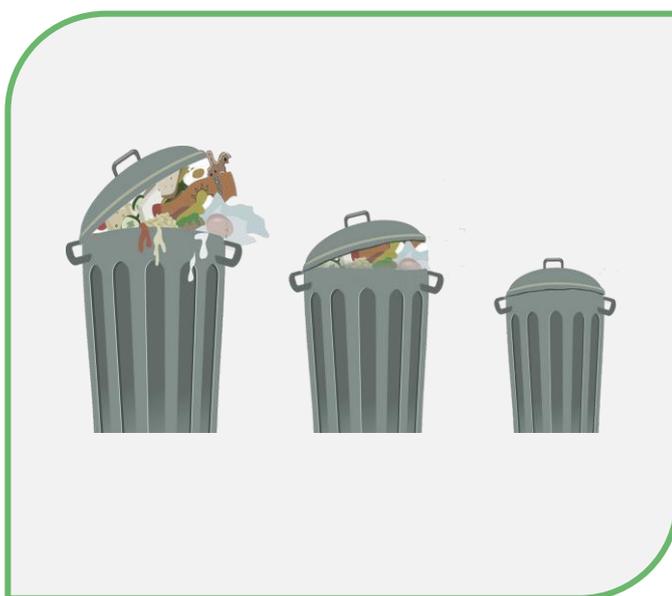




PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



ETAPE
DIAGNOSTIC

2020-2025

Sommaire

I. LE CONTEXTE.....	3
I-1. Cadre réglementaire	3
I-2. De la prévention des déchets à l'économie circulaire	5
I-3. Pilotage et gouvernance.....	6
II. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES.....	7
II-1. Le territoire de la CCGL	7
II-2. La démographie	9
II-3. La population	11
II-4. L'habitat	14
II-5. L'emploi.....	16
II-6. Les transports.....	20
II-7. Synthèse des données sociodémographiques	21
III. LES ACTEURS.....	23
III-1. Les acteurs économiques	23
III-1.1. Les entreprises	23
III-1.2. Les commerçants et artisans	23
III-1.3. Les agriculteurs	24
III-1.4. Les établissements et structures d'accueil publics et privés	24
III-2. Les acteurs associatifs	24
IV. INDICATEURS TECHNIQUES DES DÉCHETS.....	25
IV-1. Les données	25
IV-1.1. Les déchèteries.....	25
IV-1.2. La collecte des déchets ménagers assimilés	27
IV-1.3. Les tonnages et ratios	28
V. LA PREVENTION QUANTITATIVE.....	30
V-1. Mode de traitement.....	31
VI. LA PREVENTION QUALITATIVE	32
VII. RECENSEMENT DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	33
VII-1. Les actions déjà menées par la Communauté de Communes de Grand Lieu.....	33
VII-2. Les actions déjà menées par les communes	36
VIII. LA SYNTHÈSE AFOM.....	37
IX. AXES STRATÉGIQUES.....	38

IX.1 Axes stratégiques et actions	38
IX.2 Objectifs	39
AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES.....	40
FICHE ACTION N°1_ COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	40
FICHE ACTION N°2_ COMPOSTAGE PARTAGÉ.....	42
FICHE ACTION N°3_ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	44
FICHE ACTION N°4_ BROYAGE SAISONNIER DES BRANCHAGES	46
AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES	48
FICHE ACTION N°1_ DIMINUTION DES CONSOMMABLES	48
FICHE ACTION N°2_ SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES ACTEURS ECONOMIQUES	50
FICHE ACTION N°3_ ATELIER ZERO DECHET	52
AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP	54
FICHE ACTION N°1_ SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE	54
FICHE ACTION N°2_ REDUCTION DES GRAVATS EN DECHETERIE.....	56
AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI	58
FICHE ACTION N°1_ DIAGNOSTIC DES ACTEURS	58
FICHE ACTION N°2_ ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE OU D'UNE RECYCLERIE.....	60
X. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE.....	62

I. LE CONTEXTE

I-1. Cadre réglementaire

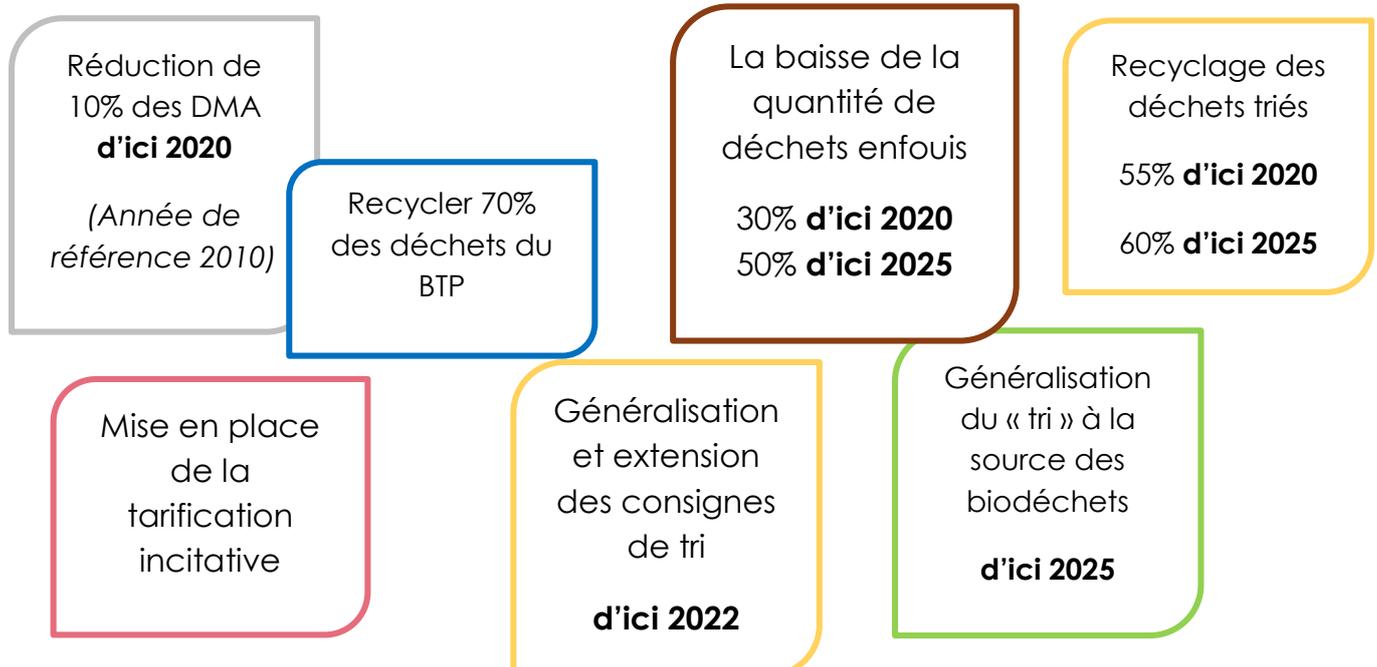
La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets, établi de façon volontaire par le ministère chargé de l'environnement, ainsi que par le plan d'actions déchets 2009-2012, qui fixait comme objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013.

Depuis, la réglementation européenne (Directive 2008/98/CE sur les déchets) impose à tous les Etats membres de mettre en œuvre des plans de prévention des déchets. L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre cette obligation dans la législation nationale.

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources, est ainsi l'un des axes importants de l'économie circulaire. A compter de 2015, la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique.

La loi du 17 août 2015 établit plusieurs objectifs à atteindre :



Les principes de la prévention concernent les étapes amont du cycle de vie du produit et incluent la conception, la production, la distribution, la consommation et, enfin, la fin de vie d'un bien. Le **réemploi (ou la réutilisation) des produits est inclus dans la prévention des déchets.**

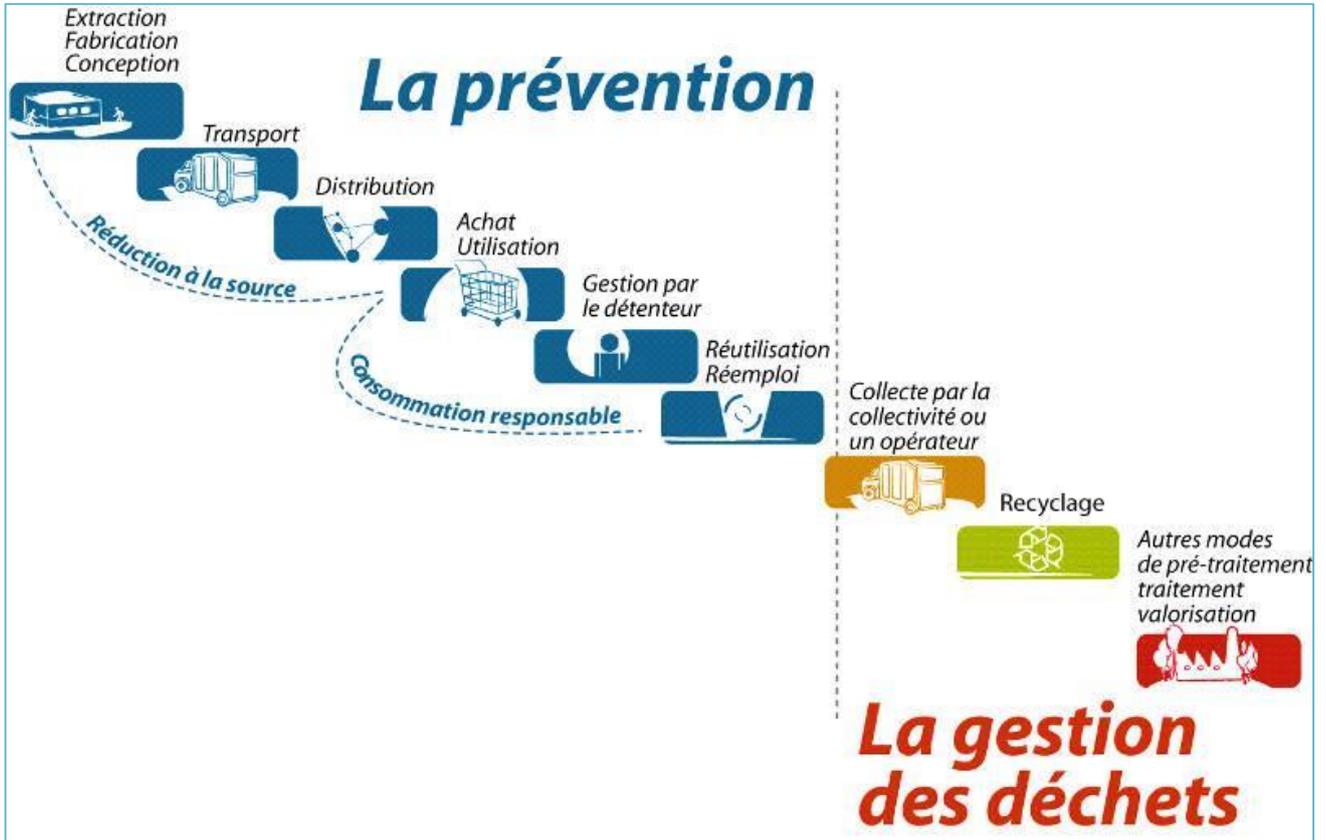


Schéma de principe prévention et gestion des déchets (Ademe)

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la prévention des déchets se situe au niveau des étapes intervenant **en amont du cycle de vie du produit**, c'est-à-dire, avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité.

Suite à la Loi NOTRe portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015), le plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la compétence sont transférés à la Région des Pays de La Loire. Le PRPGD intègre un plan d'actions en faveur d'une économie circulaire.

Le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets et le Plan d'actions économie circulaire ainsi que le rapport d'évaluation environnementale et économique ont été votés le 19 octobre 2018.

I-2. De la prévention des déchets à l'économie circulaire

La loi LTECV de 2015, a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire » (*produire - consommer - jeter*).

L'économie circulaire peut être définie comme un modèle économique (*production et échanges*) qui, dans l'idéal, fonctionne en boucle et réutilise systématiquement les déchets générés.

Ce mode de fonctionnement peut se résumer par la phrase suivante : « faire plus et mieux, avec moins ».



Schéma de principe de l'économie circulaire (Ademe)

La prévention des déchets est le socle de l'économie circulaire.

Le PLPDMA a donc pour objectif de modifier la demande et le comportement des consommateurs en promouvant l'allongement de la durée de vie des produits et la consommation responsable.

I-3. Pilotage et gouvernance

Dans le cadre du PLPDMA, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été créée par la Communauté de Communes de Grand Lieu. La CCES suit et oriente le programme au cours de ses différentes étapes. En effet, la CCES est une instance de consultation et d'échanges qui donne son avis sur le projet de PLPDMA en amont de l'exécutif de la CCGL qui reste décisionnaire.

La CCES s'organise selon l'article R. 541-41-22 du code de l'environnement. L'EPCI fixe librement la composition de la CCES, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat. De même, le programme de travail et le fonctionnement de la CCES sont libres.

Dans ce cas d'étude, il a été proposé que la composition de la CCES du PLPDMA soit similaire à celle du Conseil d'exploitation « Déchets ménagers » de la Communauté de communes soit :

- un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune,
- un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires représentant les élus minoritaires au niveau communautaire.

COMPOSITION DE LA CCES de la CCGL :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LE BIGNON	LE ROUX Gérard	NERRIERE Jean
LA CHEVROLIERE	MALLEMONT Marilyne	CLOUET Sophie
GENESTON	BOUCHEZ Brigitte	CORGNIET Marie-Thérèse
LA LIMOUZINIÈRE	GRONDIN Julien	HAZE Estelle
MONTBERT	DE BOURMONT Marie-Agnès	GENDRE Emilie
PONT SAINT MARTIN	GRATON Bernadette	DESCHAMPS Emmanuelle
SAINT COLOMBAN	GIFFO Marie	GOURAUD Jean-René
SAINT LUMINE DE COUTAIS	COUDRIAU Bernard	MERIADEC Hugues
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	MICHAUD Sébastien	GUILLET Emmanuel
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU <i>(minorité)</i>	CERVERA Florence	BONNETON Julie

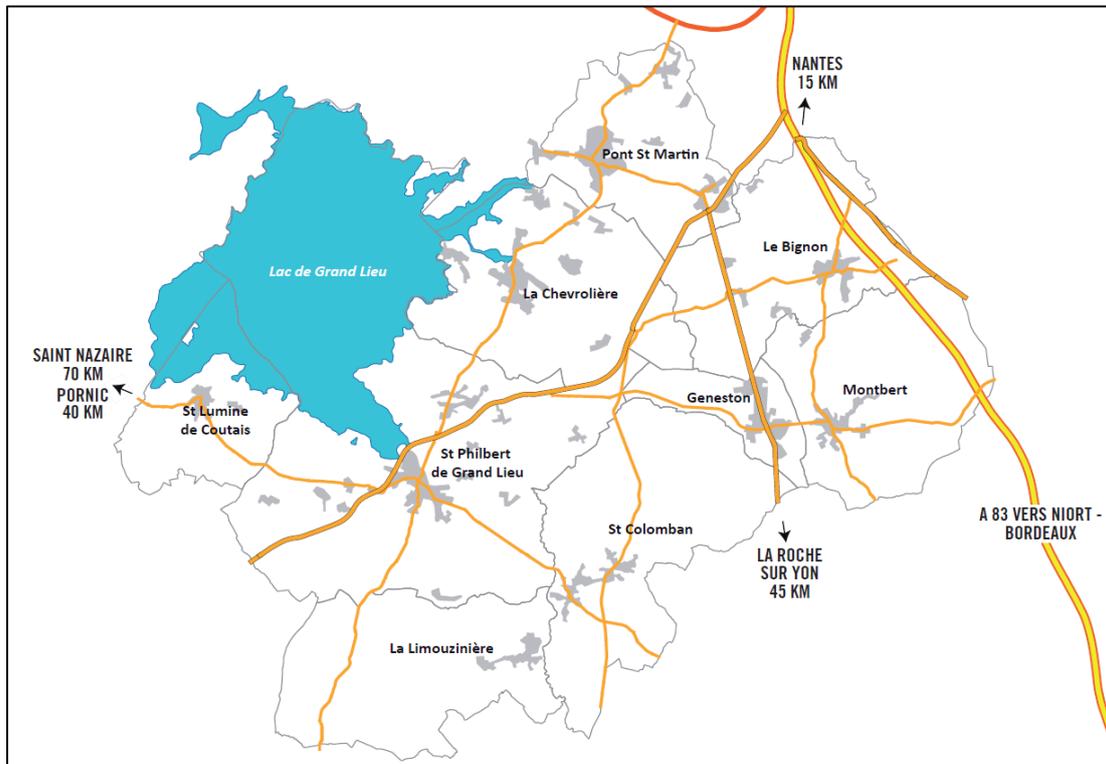
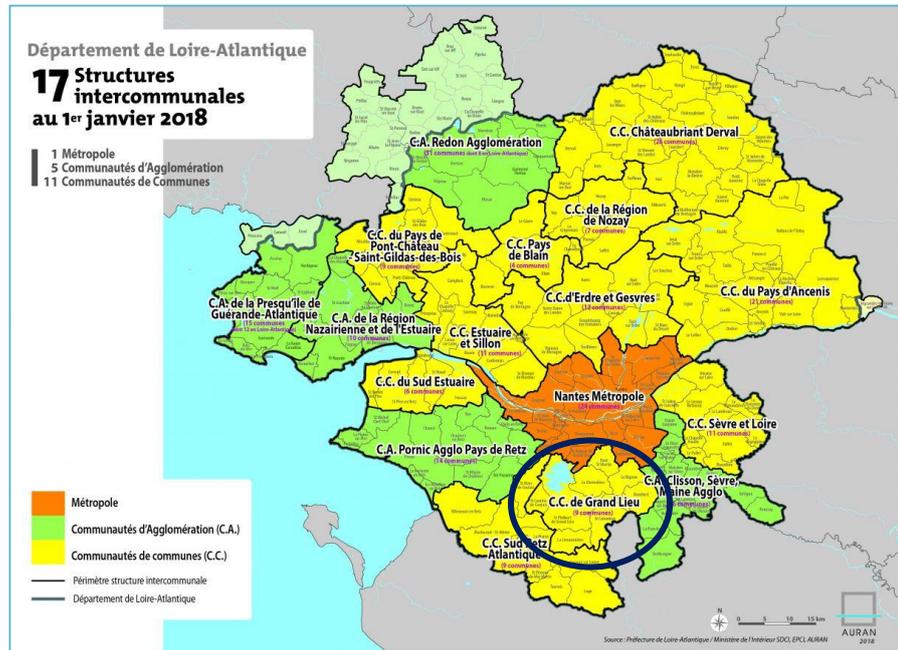
II. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

II-1. Le territoire de la CCGL

La Communauté de Communes de Grand Lieu est une intercommunalité de neuf communes qui compte près de 39 210 habitants en 2019 pour une densité moyenne de 149 habitants au km².

Territoire péri-urbain, à proximité immédiate de la métropole nantaise, la CCGL est également un véritable carrefour, proche du vignoble, de la Vendée et du littoral.

Elle borde, par quatre de ses communes, le lac de Grand Lieu, l'un des plus grands lacs de plaine de France, classé réserve naturelle depuis 1982.



Territoire de la CCGL



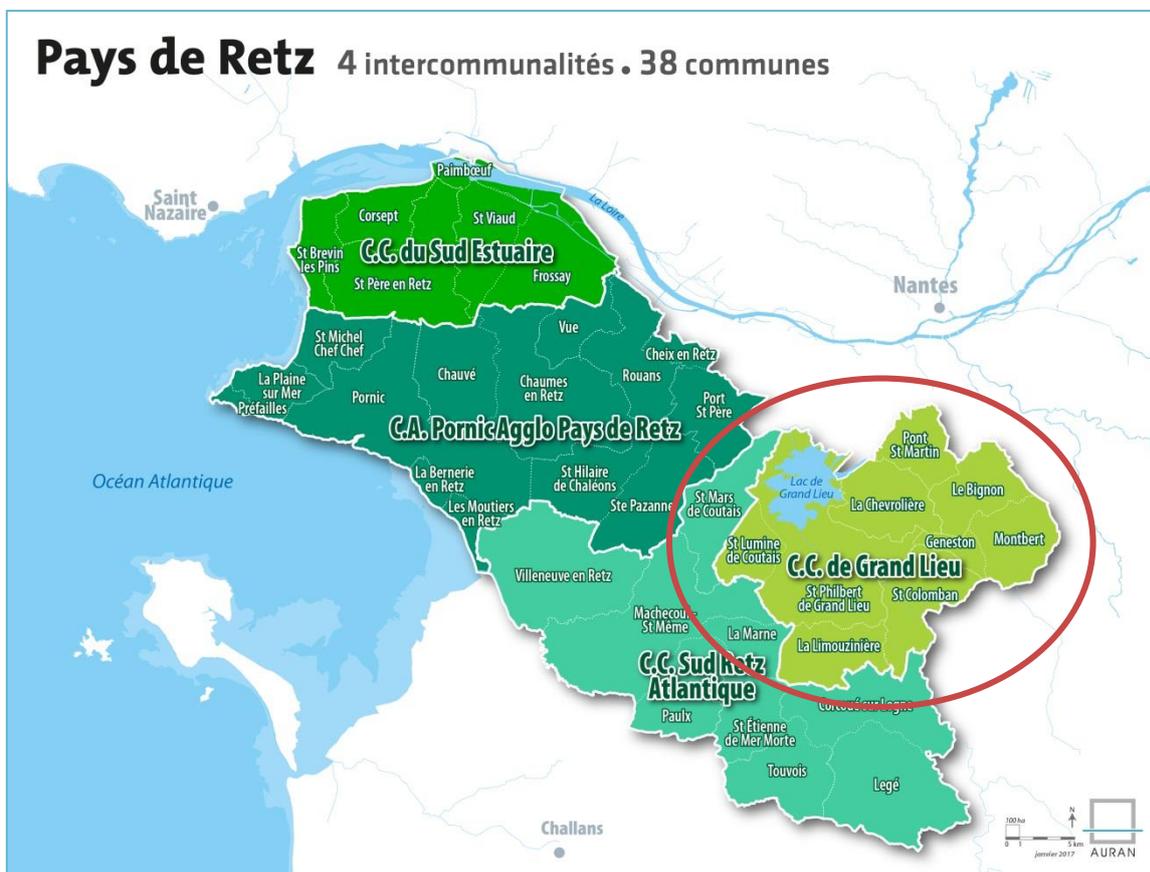
Première Communauté de communes de Loire Atlantique, elle a été créée le 23 juin 1993 en reprenant le périmètre et les compétences de trois Syndicats intercommunaux existants sur les communes du canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et la commune de Geneston tout en élargissant son espace de coopération à trois autres communes voisines : Le Bignon, Pont-Saint-Martin et Montbert.

Elle regroupe les communes de :

- ST PHILBERT DE GRAND LIEU
- LA CHEVROLIERE
- LE BIGNON
- GENESTON
- ST LUMINE DE COUTAIS
- LA LIMOUZINIERE
- ST COLOMBAN
- PONT SAINT MARTIN
- MONTBERT

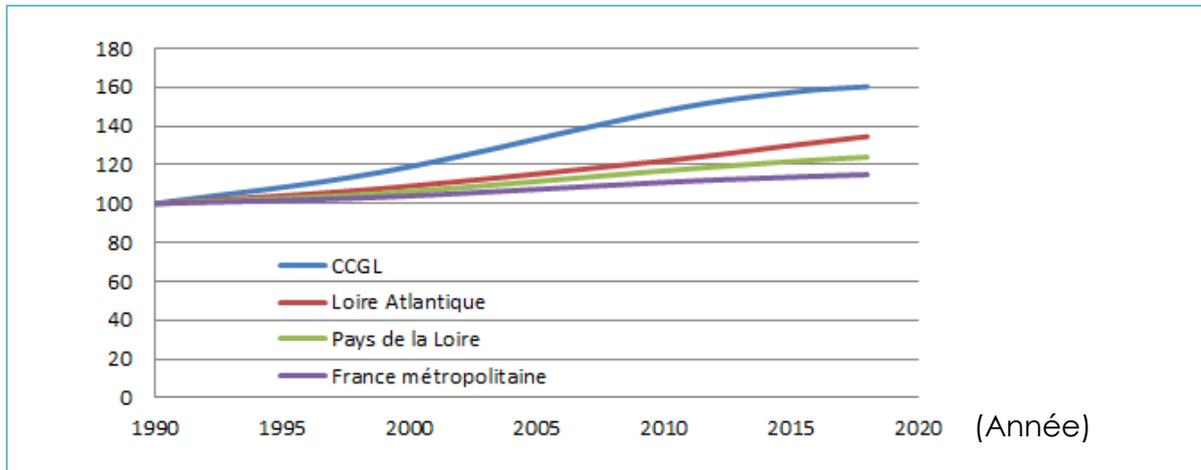
Les neuf communes qui forment le territoire se sont fédérées autour d'un objectif commun : développer l'économie afin de réduire l'écart entre le nombre d'emplois disponibles et le nombre d'actifs présents sur le territoire et ainsi échapper au risque de devenir des « cités dortoirs ».

La CCGL est intégrée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz, équivalent rural des pôles métropolitains.



II-2. La démographie

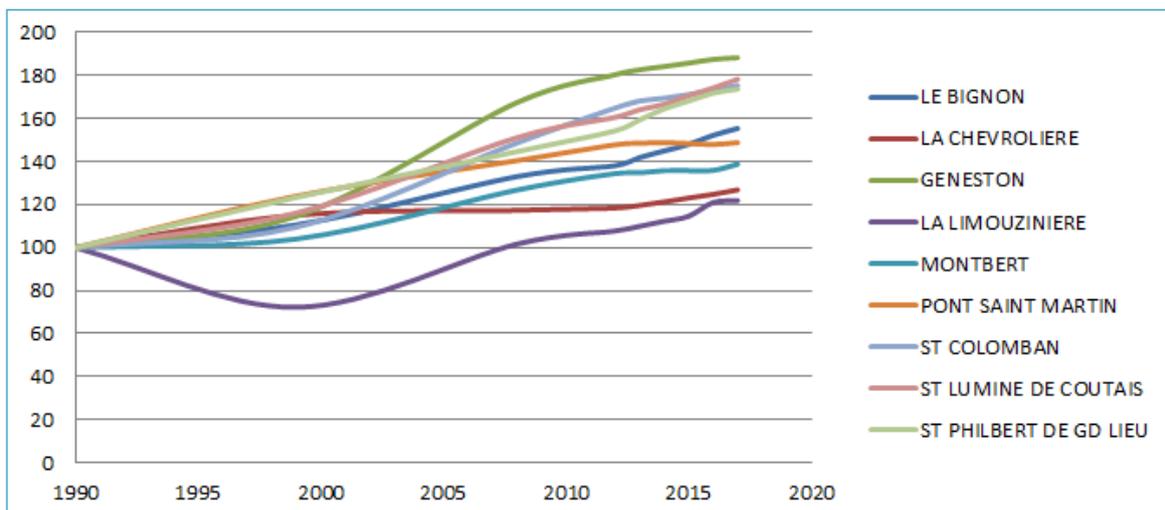
La CCGL a connu une forte croissance démographique depuis 1990. En effet, la population du territoire de Grand Lieu a progressé de 60 % entre 1990 et 2018, augmentation plus soutenue qu'au niveau départemental (+35%) et régional (+24%), passant d'une population de 24 191 habitants à 38 779 habitants en un peu moins de 30 ans.



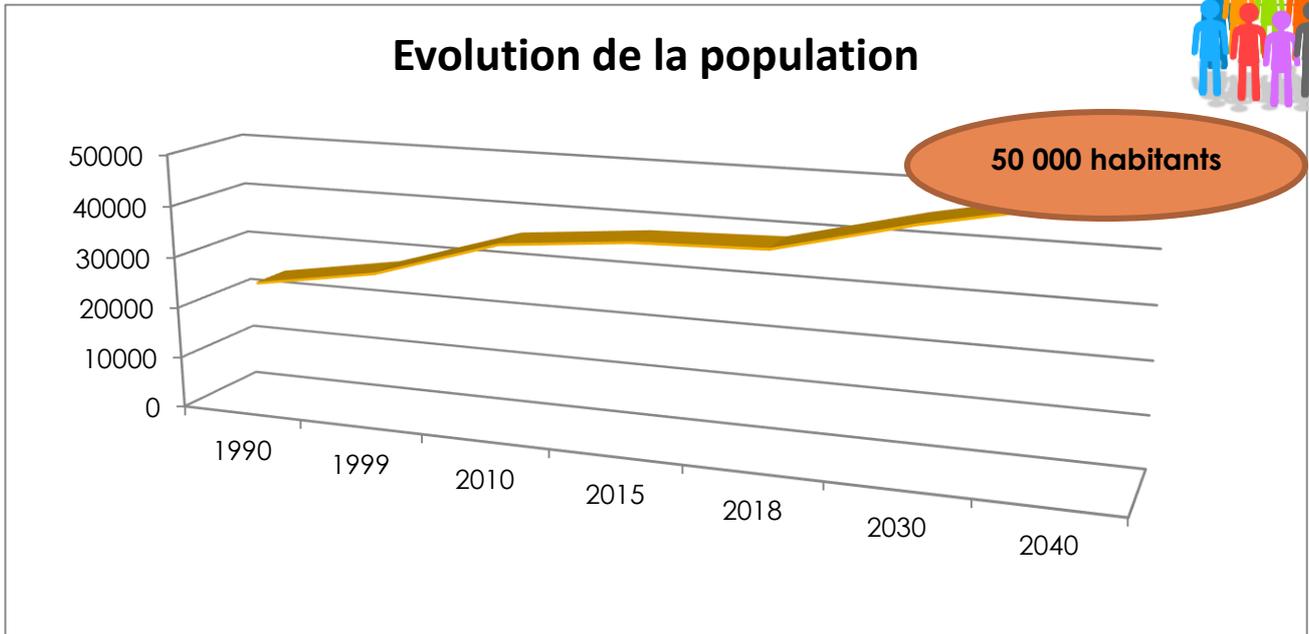
Evolution de la population entre 1990 et 2018 (base 100 en 1990_ source Insee)

Si la croissance démographique ralentit depuis le début de la décennie, le territoire connaît toutefois une croissance positive supérieure à celle du département avec une progression de 550 habitants par an, en moyenne, entre 2010 et 2014, dont les 3/5^{ème} sont dus au solde naturel.

Les densités de population vont décroissant du nord au sud du territoire. La croissance démographique reste tout de même soutenue sur l'ensemble du territoire.



Approchant les 40 000 habitants en 2020, la CCGL devrait rassembler en 2026 plus de 44 000 habitants et probablement près de 50 000 habitants en 2040.



Evolution de la population de 1990 à 2018 et projection pour les années suivantes

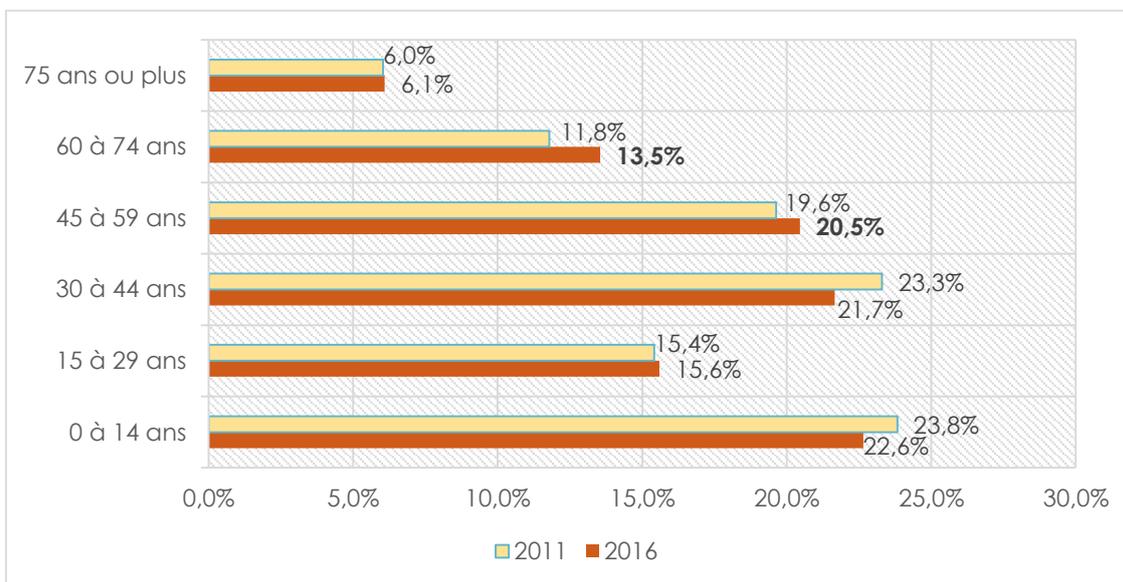
(source Insee)

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

- ☞ 9 communes, 39 210 habitants en 2019, territoire péri-urbain,
- ☞ Forte croissance démographique prévue de 2020 à 2026,
- ☞ Territoire « carrefour » entre la métropole nantaise, la Vendée, le Pays de Retz et le vignoble nantais,
- ☞ Un territoire attractif y compris dans les communes les plus éloignées de l'aire urbaine.

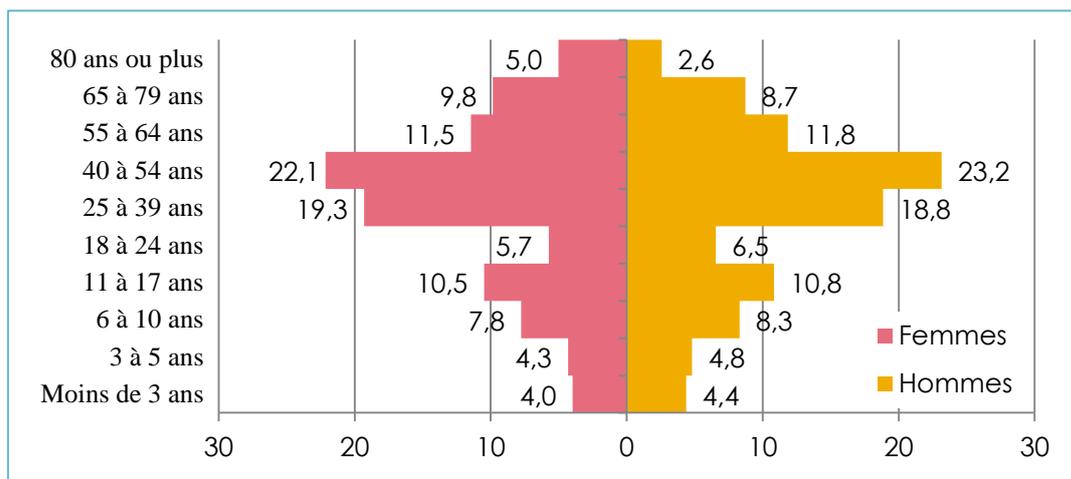
II-3. La population

La part des seniors du territoire de Grand Lieu augmente en 2016, par rapport à l'année 2011. En 2016, la population faisant partie de la tranche d'âge de 60 à 74 ans, s'élève à 13,5 % contre 11,8 % en 2010.



Répartition de la population par tranche d'âges sur la CCGL en 2016 (Insee)

De plus, la CC de Grand Lieu connaît un vieillissement de sa population plus rapide que sur les territoires voisins étudiés. En effet, le taux d'évolution annuel des plus de 65 ans est nettement supérieur, à celui, observé en France ou dans la région des Pays de la Loire mais tend à s'aligner sur celui du département.

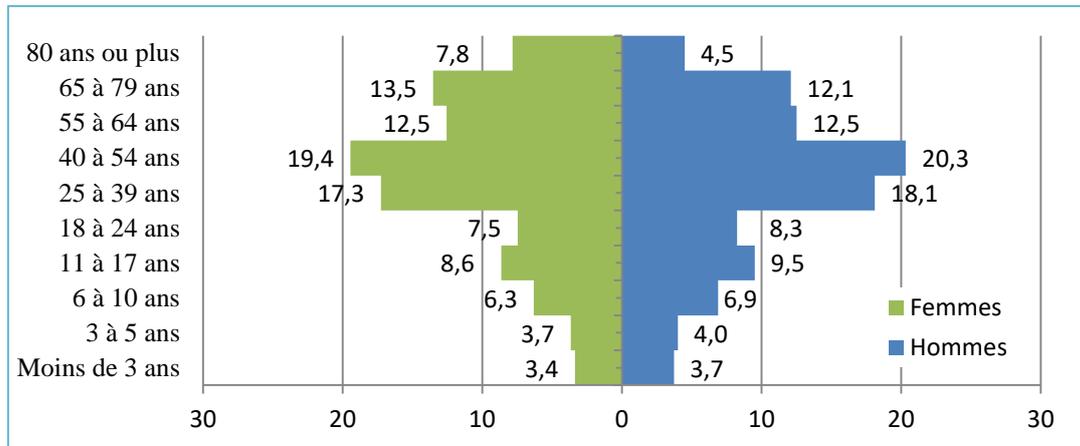


Pyramide des âges de la CCGL (Insee 2015)

Aussi, si la part des personnes âgées de plus de 65 ans reste, sur le territoire de Grand Lieu, en deçà des valeurs observées au niveau des Pays de la Loire, le



processus de vieillissement est néanmoins largement enclenché. Surtout, il est appelé à changer de rythme dans l'avenir et à s'accroître fortement.



Pyramide des âges des Pays De La Loire, (Insee 2019)

Jusqu'en 2005, le vieillissement démographique relevait principalement de l'évolution de la natalité et de la mortalité. Depuis 2006, le vieillissement des classes d'âges nées entre 1945 et 1975, issues du renouveau démographique d'après-guerre (baby-boom), conjuguée à l'allongement de la durée de vie et à une faible natalité, accroît la proportion des individus âgés au sein de la population totale. Même si le nombre de jeunes augmente depuis quelques années, sa proportion dans la population totale diminue à un rythme régulier, phénomène appelé communément « vieillissement par le bas ».

En tant que territoire proche de l'agglomération nantaise, la Communauté de communes de Grand Lieu a bénéficié des effets de la périurbanisation issue de la métropole nantaise. En effet, de nombreux ménages, et notamment de jeunes ménages, sont venus s'installer en périphérie pour y trouver des conditions de vie et d'habitat plus favorables (*prix de l'habitat moins élevé, cadre de vie, etc.*). La

CCGL attire des ménages avec enfants.

Taux d'évolution annuel des moins de 20 ans	1990 à 1999	1999-2009	2009-2014
CCGL	0,20%	2,20%	1,40%
France	-0,50%	0,20%	0,30%
Département	-0,40%	0,70%	1,30%
Région	-0,80%	0,50%	0,80%

Taux d'évolution annuel des 65 ans et plus	1990 à 1999	1999-2009	2009-2014
CCGL	3,90%	1,80%	3,10%
France	1,90%	1,30%	2,30%
Département	2,50%	1,60%	3,00%
Région	2,40%	1,40%	2,60%

Source : Insee

Taux d'évolution annuelle des moins de 20 ans et des plus de 65 ans, (Insee)



Ces migrations ont contribué au rajeunissement de la population du territoire. Le territoire comptait 14 273 ménages en 2014 dont 41% avec enfants, avec une croissance annuelle moyenne du nombre de ménages de 250 par an depuis 2009. En 2019, la CCGL comptait 16 000 ménages.

	CC de Grand Lieu				Département				Région			
	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015
Ménages dont la famille principale est un couple avec enfant	5545	5813	42%	40%	157565	163264	28%	27%	437168	440425	29%	27%
Ménages dont la famille principale est un couple sans enfant	4132	4422	31%	31%	154444	162829	28%	27%	462410	478743	30%	29%
Ménages dont la famille principale est une famille monoparentale	716	802	5%	6%	39871	45979	7%	8%	100395	115863	7%	7%
Ménages d'une personne	2783	3284	21%	23%	189956	216504	34%	36%	500584	557155	33%	34%
Autres ménages sans famille	165	170	1%	1%	13137	13654	2%	2%	30524	31358	2%	2%
	13341	14491	100%	100%	554973	602230	100%	100%	1531081	1623544	100%	100%

Structure des ménages en 2010 et 2015, (Insee, 2014)

En 2015, 23% des ménages sont composés d'une personne vivant seule. Cette valeur est en progression de 2 points depuis 2010.

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

- ☞ La population est relativement jeune (45% des habitants ont moins de 35 ans)
- ☞ Une augmentation de la tranche des 65 ans s'observe
- ☞ On compte 2,6 personnes par ménage (Insee 2015)
- ☞ Les foyers d'une personne sont en augmentation
- ☞ Territoire attractif pour les ménages avec enfants



II-4. L'habitat

En 2015, le nombre de logements au niveau de la CC de Grand Lieu est de 15 383. La part des résidences principales est de 94 %, taux nettement supérieur à celui du Département (84 %) et de la Région (83 %).

	Nombre de logements		Evolution	Résidences principales		Evolution
	1999	2015		1999	2015	
CCGL	10 349	15 383	49%	9 721	14 517	49%
Loire Atlantique	552 364	718 232	30%	460 619	602 159	31%
Pays de la Loire	1 567 924	1 961 798	25%	1 292 284	1 623 300	26%

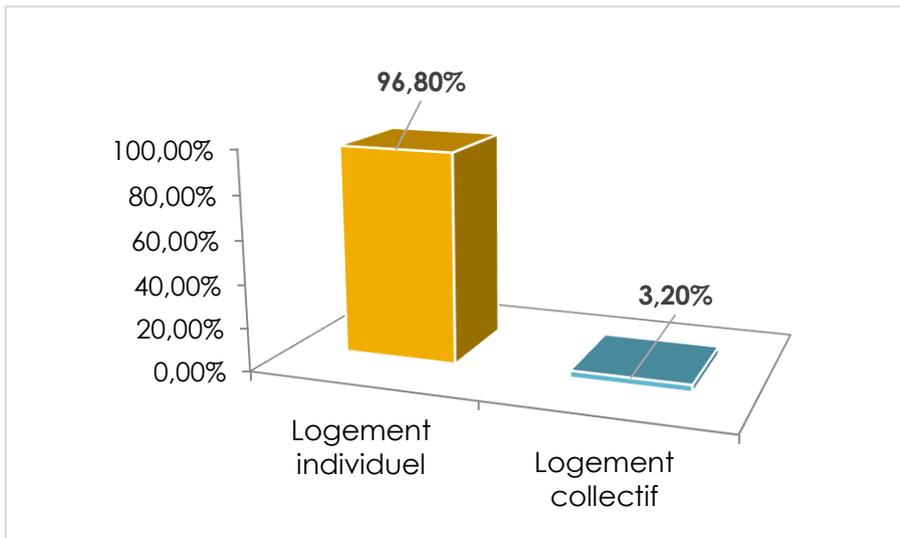
Parc de logements (1999-2015), (Insee, 2015)

La part des résidences secondaires de la CC de Grand Lieu (1 %) est nettement inférieure au taux observé à l'échelle du Département et de la Région (11 %). Pour ce qui est des logements vacants, si le taux de la CC de Grand Lieu (4 %) reste inférieur à celui du Département (6 %) et de la Région (7 %), son évolution entre 1999 et 2015 est nettement plus forte (+101 %) qu'à l'échelle des Pays de la Loire (67 %),

	Résidences secondaires, Logements occasionnels		Evolution	Logements vacants		Evolution
	1999	2015		1999	2015	
CCGL	292	190	-35%	336	675	101%
Loire Atlantique	66 103	75 662	14%	25 642	41 411	61%
Pays de la Loire	198 028	208 625	5%	77 612	129 873	67%

Parc de logements (1999-2015), (Insee, 2015)

La CC de Grand Lieu est également marquée par une forte prédominance du logement individuel (96,8% du parc), une faible représentation des petits logements (90 % des logements ont 3 pièces et plus) et une offre locative très minoritaire (21 % du parc si on cumule les locataires du parc privé à ceux du parc HLM).



Le parc locatif social est relativement peu développé au sein de la CC de Grand Lieu. En 2014, seulement 3 % de logements HLM étaient recensés sur le territoire.

typologie de l'habitat (PLH CCGL)

Dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la CCGL, il est prévu de privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine et de favoriser la densification des opérations de logement pour réduire la consommation foncière et l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels.

Des logements collectifs devraient donc être construits d'ici 2026 pour répondre à ces objectifs de densifications urbaines.

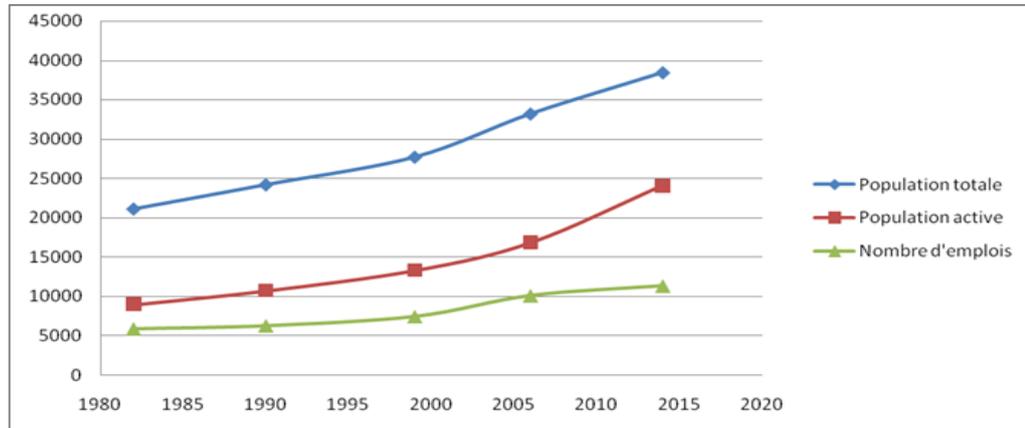
PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

- ☞ Un fort taux de propriétaires résidents
- ☞ Une proportion très importante d'habitats pavillonnaires
- ☞ Peu de logements vacants
- ☞ Plus de logements collectifs sur le territoire d'ici 2026
- ☞ Peu de résidence secondaire

II-5. L'emploi

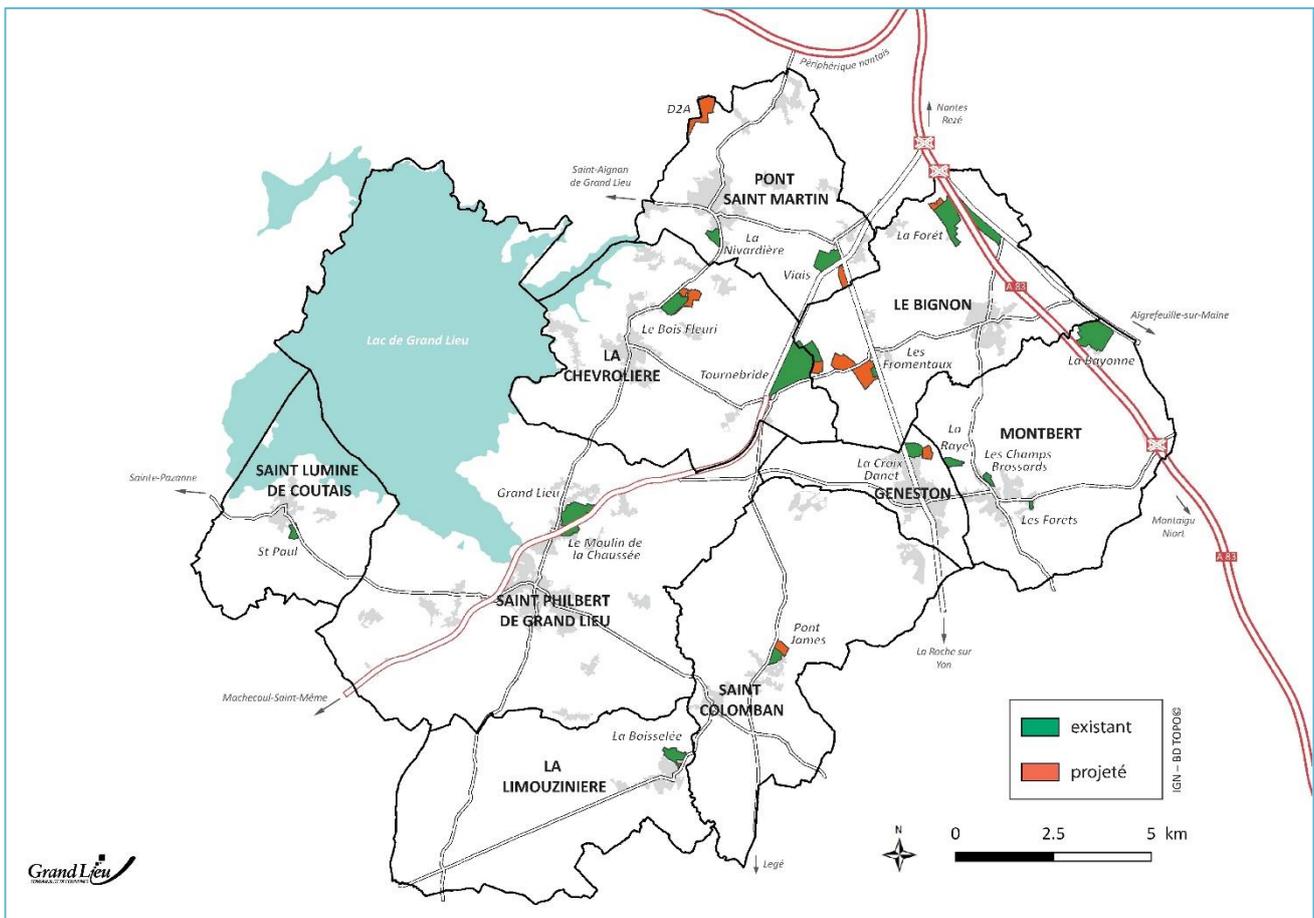


Si l'écart entre la population active et le nombre d'emplois s'est un peu creusé entre 2009 et 2014, la croissance de l'emploi reste positive avec une augmentation de 1 242 emplois dans cet intervalle.



Evolution du nombre d'emploi sur la CC Grand Lieu (1982-2014), (CCGL 2019).

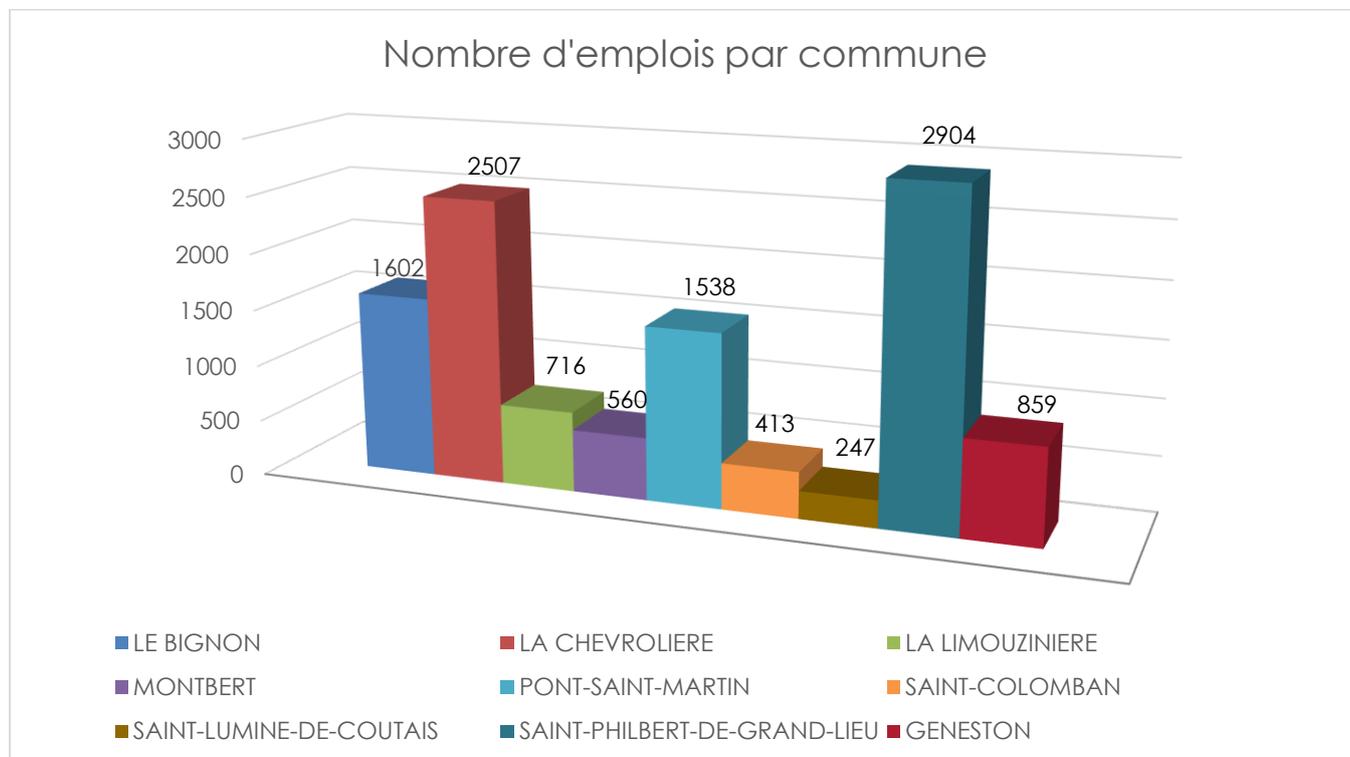
Cette croissance de l'emploi est notamment soutenue par la politique de développement économique mise en œuvre sur le territoire. En effet, en 2019, la CCGL accueille sur ses **16 parcs d'activités**, 408 entreprises et 6 983 emplois.



	Emploi (en 2006)	Emploi (en 2014)	Evolution (entre les deux années)
LE BIGNON	1 121	1 602	42,90%
LA CHEVROLIERE	2 009	2 507	24,80%
LA LIMOUZINIERE	679	716	5,40%
MONTBERT	874	560	-35,90%
PONT-SAINT-MARTIN	1 320	1 538	16,50%
ST COLOMBAN	324	413	27,50%
ST LUMINE DE COUTAIS	267	247	-7,50%
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	2 620	2 904	10,80%
GENESTON	890	859	-3,50%
CCGL	10 104	11 346	12,30%

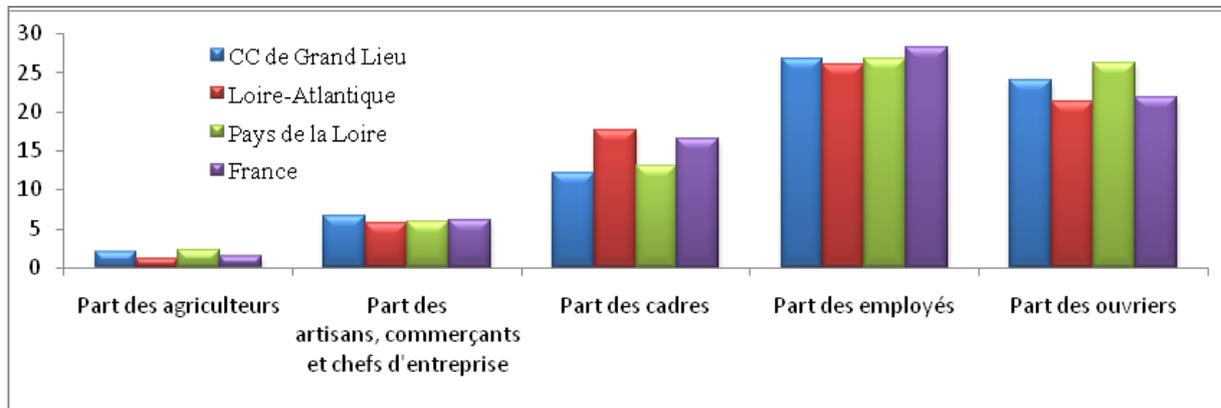
Nombre d'emplois par commune, (Insee 2015)

75% des emplois se concentrent sur quatre communes : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, La Chevrolière, Le Bignon et Pont-Saint-Martin. La polarisation de l'emploi s'explique par la présence de zones d'activités importantes le long des principaux axes routiers.



Nombre d'emplois par commune, (Insee 2015)

Le niveau de qualification des emplois reste marqué par les spécialisations économiques du territoire. Aussi, le poids de l'industrie explique la forte part d'emplois d'ouvriers au niveau de l'intercommunalité. Le tertiaire demeure toutefois la première source d'emplois sur le territoire, ce qui explique un nombre élevé d'employés et de professions intermédiaires.



Répartition des actifs selon leur catégorie socioprofessionnelle, (Insee 2013)

Le territoire souffre d'une sous-représentation de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à la moyenne départementale. Cette sous-représentation peut s'expliquer à la fois par la proximité directe de la métropole par le manque d'activités à forte valeur ajoutée et au savoir-faire spécifique (*robotique, électronique, recherche, etc.*) sur le territoire. Enfin, le taux de chômage sur le territoire de la CC de Grand-Lieu est inférieur à celui du département et près de 2 fois moins important que celui calculé à l'échelle nationale.

Le niveau de vie médian des habitants du territoire de Grand Lieu s'élève en 2015 à 21 443€, soit supérieur au département et à la région.

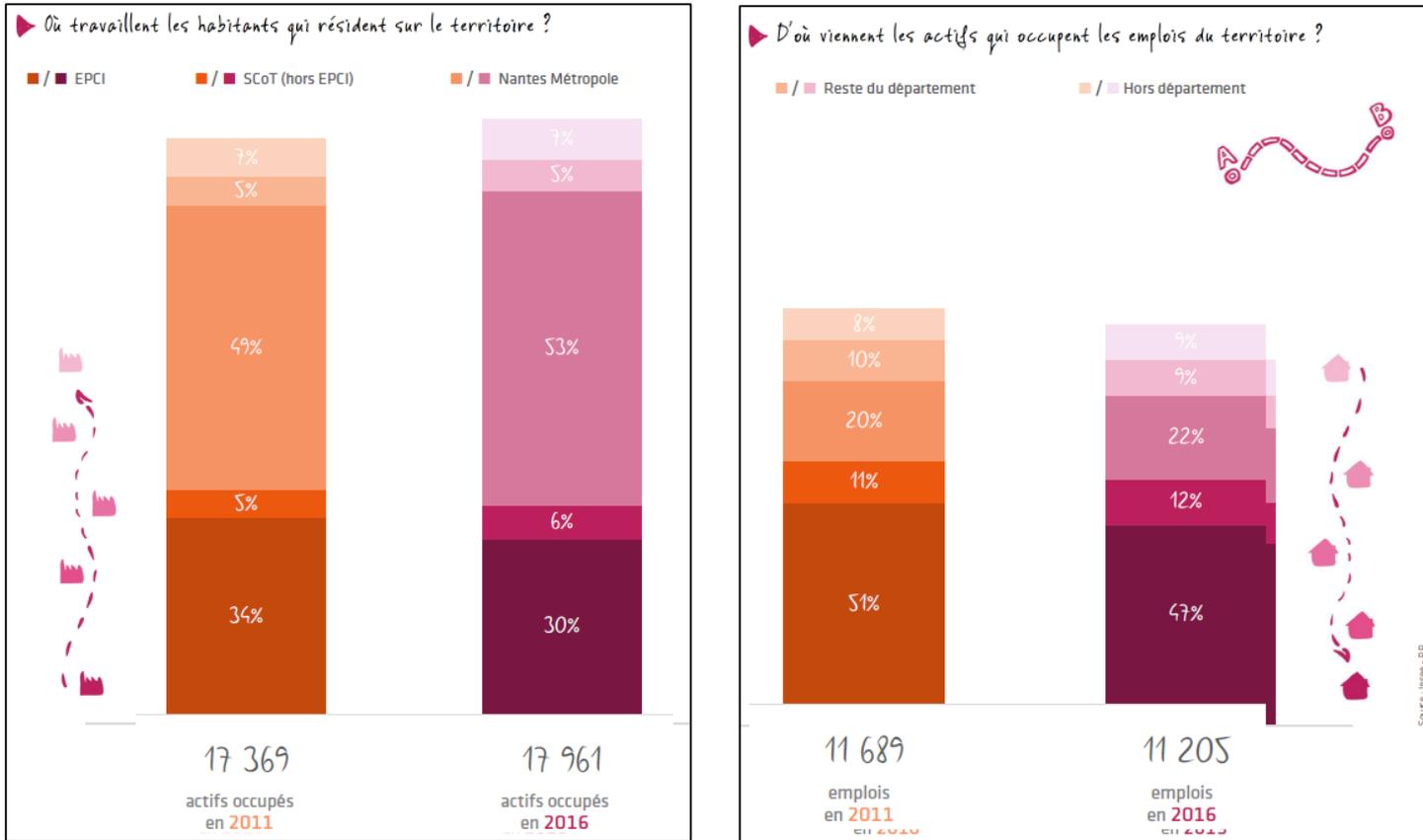
	2015			
	Nombre de ménages fiscaux	Part des Ménages fiscaux imposés	Médiane du revenu disponible (en €)	Taux de Pauvreté
CCGL	14 458	56,2 %	21 433	6,5 %
Loire Atlantique	576 113	56,5 %	21 276	10,4 %
Pays de la Loire	1 563 359	53,2 %	20 391	11,2 %

Les disparités de revenus apparaissent moins importantes sur le territoire puisque 10 % des ménages « les plus aisés » perçoivent en 2015 un revenu annuel net 2,4 fois plus élevé que les 10 % « les plus pauvres », rapport qui passe à 2,8 pour la région, 3 pour le département.

Revenus, disparités et pauvreté, (DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, 2016)



En 2016, 53% des actifs habitant sur le territoire, travaillent à Nantes Métropole, ce chiffre est en augmentation de 4 points par rapport à 2011. Un tiers des actifs du territoire travaillent sur le territoire. 47% des emplois du territoire sont occupés par des habitants de la CCGL, 22% par des habitants de Nantes Métropole.



Avancement de la métropolisation, (les essentiels de l'Auran, rapport 2020)

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

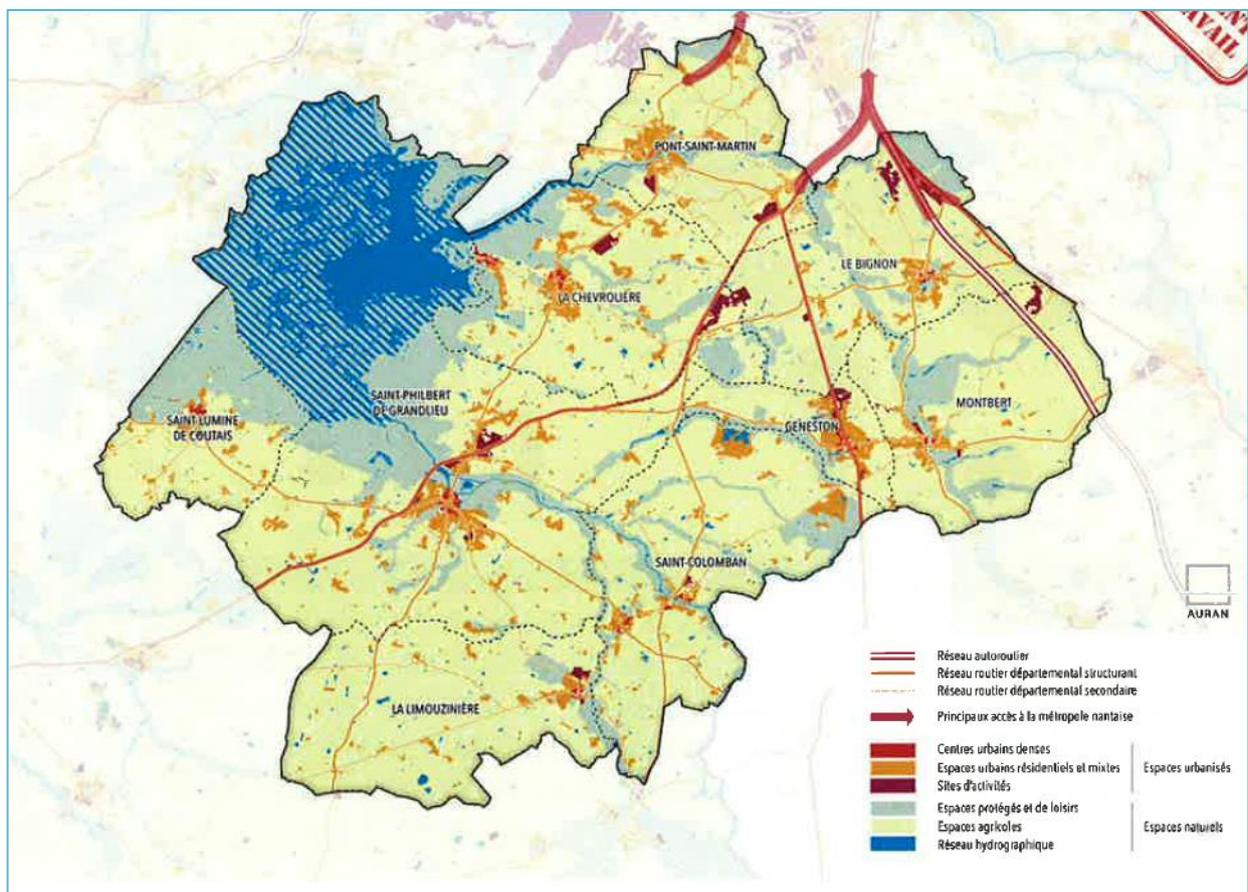
- ☞ Le tertiaire représente la première source d'emplois au niveau de l'intercommunalité,
- ☞ 75% des emplois sont concentrés sur 4 communes → Polarisation des emplois en raison de grandes zones d'activités proches des principaux axes routiers
- ☞ 1/3 des habitants travaillent sur le territoire, près de la moitié rejoignent le territoire de Nantes métropole pour travailler
- ☞ Les habitants ont un niveau de vie médian supérieur au niveau régional et les écarts de revenus sont plus faibles que ce que l'on observe à l'échelle départementale et régionale

II-6. Les transports



Hormis l'A83, qui bien que structurante, ne remplit pas de rôle desserte sur le territoire, le réseau routier se structure fortement autour de l'axe D117 (à 2x2 voies entre Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Machecoul) / D178 (section La Chevrolière - A83). La D937 (Geneston - Pont-Saint-Martin - Viais) joue également un rôle notable dans la structuration du réseau routier.

Ces axes assurent par ailleurs le lien entre la Vendée et la Métropole nantaise, faisant de la Communauté de communes de Grand Lieu un territoire de transition important.



Réseau de transport du territoire, (Auran 2019)

La connexion avec Nantes Métropole se fait via Les Sorinières ou depuis l'accès sud de Nantes via l'A83 (entre le Bignon et la porte des Sorinières qui permet l'accès au périphérique). Les portes d'entrée sur la métropole sont donc relativement limitées, sur des axes fortement sollicités en termes de trafic, notamment aux heures de pointe.

II-7. Synthèse des données sociodémographiques

OPPORTUNITES

De nombreuses familles



Sensibilisation des enfants à l'école



Habitat principalement « pavillonnaire »



Forte proportion de jardins : développement du compostage individuel



Un tissu économique et associatif riche



De grandes zones d'activité

Actions variées à mener avec les entreprises, les commerçants, les artisans et associations

Terrain propice à l'économie circulaire

POINTS D'ALERTE

Une population qui évolue tous les ans

Une Nécessité de renouveler souvent les messages

Une proportion de la population des +65 ans en augmentation

Adaptation des messages et actions en fonction des tranches d'âge

Une population absente en journée



Sensibilisation en soirée ou week-end

Rôle de la collectivité ...

OPPORTUNITES

Communes adhérentes impliquées



Actions menées et portées par les communes (échange d'expérience)

POINTS D'ALERTE

Etapas différentes en fonction du territoire

Une nécessité d'harmoniser les actions et d'aider les communes (messages, communication)

Territoire associatif important, nombreuses actions touristiques



Accompagnement des organisateurs (gestion des déchets, messages de prévention)

Adaptation en fonction du public et du type d'évènements

Vigilance sur les consignes et les pratiques

Pour aller plus loin

Exemplarité de la collectivité :

Actions transversales avec les programmes portées par la collectivité

(PCAET, programme santé...)

Interaction et échange entre les services (mobilisation, réseaux)

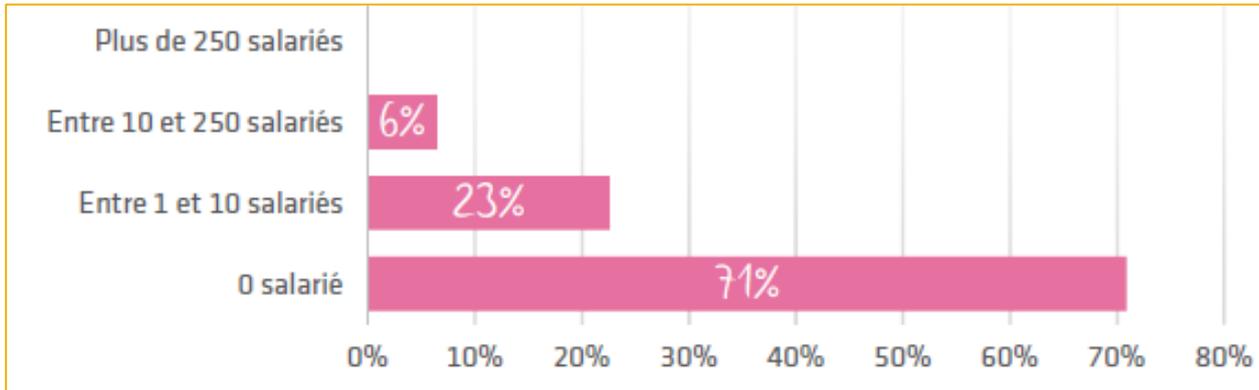
Connaissances des acteurs des actions menées (objectif différents)

Multiplication des besoins en fonction des sujets (mobilisation forte)

III. LES ACTEURS

III-1. Les acteurs économiques

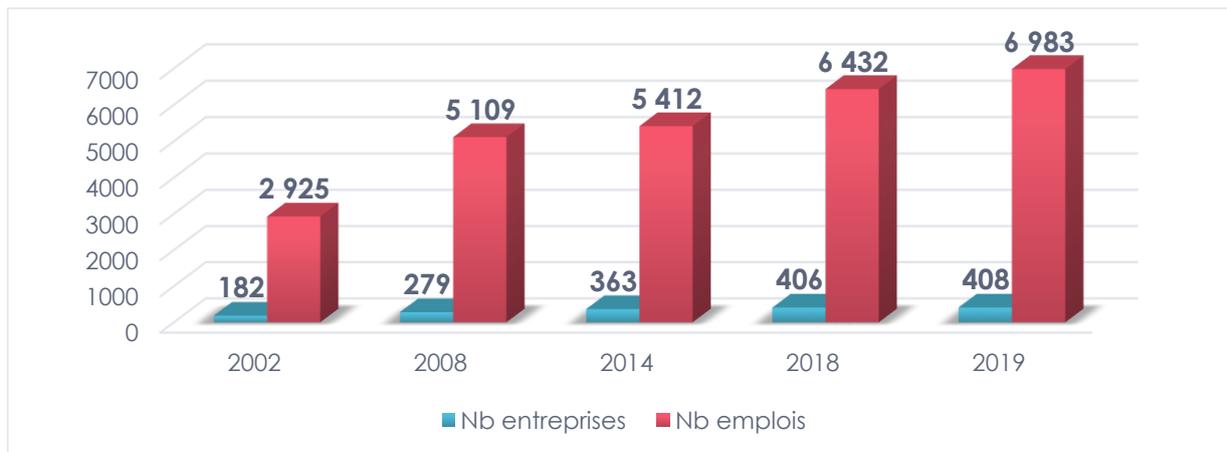
III-1.1. Les entreprises



Part des établissements par taille en 2018, (Insee, 2018)

En 2018, on recense 2 406 établissements sur le territoire, essentiellement de petite taille. La majorité des entreprises (71%) ne compte pas de salariés.

En 2019, 16 parcs d'activités sont gérés par la CCGL et répartis sur l'ensemble du territoire. Ils représentent 408 entreprises et 6 983 emplois.



Evolution du nombre d'emplois sur les parcs d'activités (entre 2002 et 2019)

III-1.2. Les commerçants et artisans

En 2017, 141 commerçants et artisans sont recensés sur le territoire de la CCGL. Parmi eux, 54 artisans sont considérés comme potentiels réparateurs, par la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).



III-1.3. Les agriculteurs

Le secteur agricole a une importance non négligeable avec 5% de l'emploi salarié du territoire (275 exploitations en 2010). Si les activités agricoles sont variées (élevage, maraichage, viticulture, volaille, etc.) et si l'agriculture se diversifie (développement des circuits courts, Bio, AOP...), la pression foncière et démographique, présentent un risque de déséquilibre aux dépens de l'agriculture. Aussi, il est observé un développement du maraichage et un recul de l'agriculture traditionnelle.

III-1.4. Les établissements et structures d'accueil publics et privés

Il y a sur le territoire de la CCGL :

- 23 établissements scolaires (maternelles et primaires)
- 3 collèges
- 1 lycée (ouverture en 2025)
- 1 maison familiale rurale
- 5 Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 4 foyers de jeunes travailleurs
- 2 piscines intercommunales
- 1 camping municipal
- 2 bureaux touristiques



III-2. Les acteurs associatifs

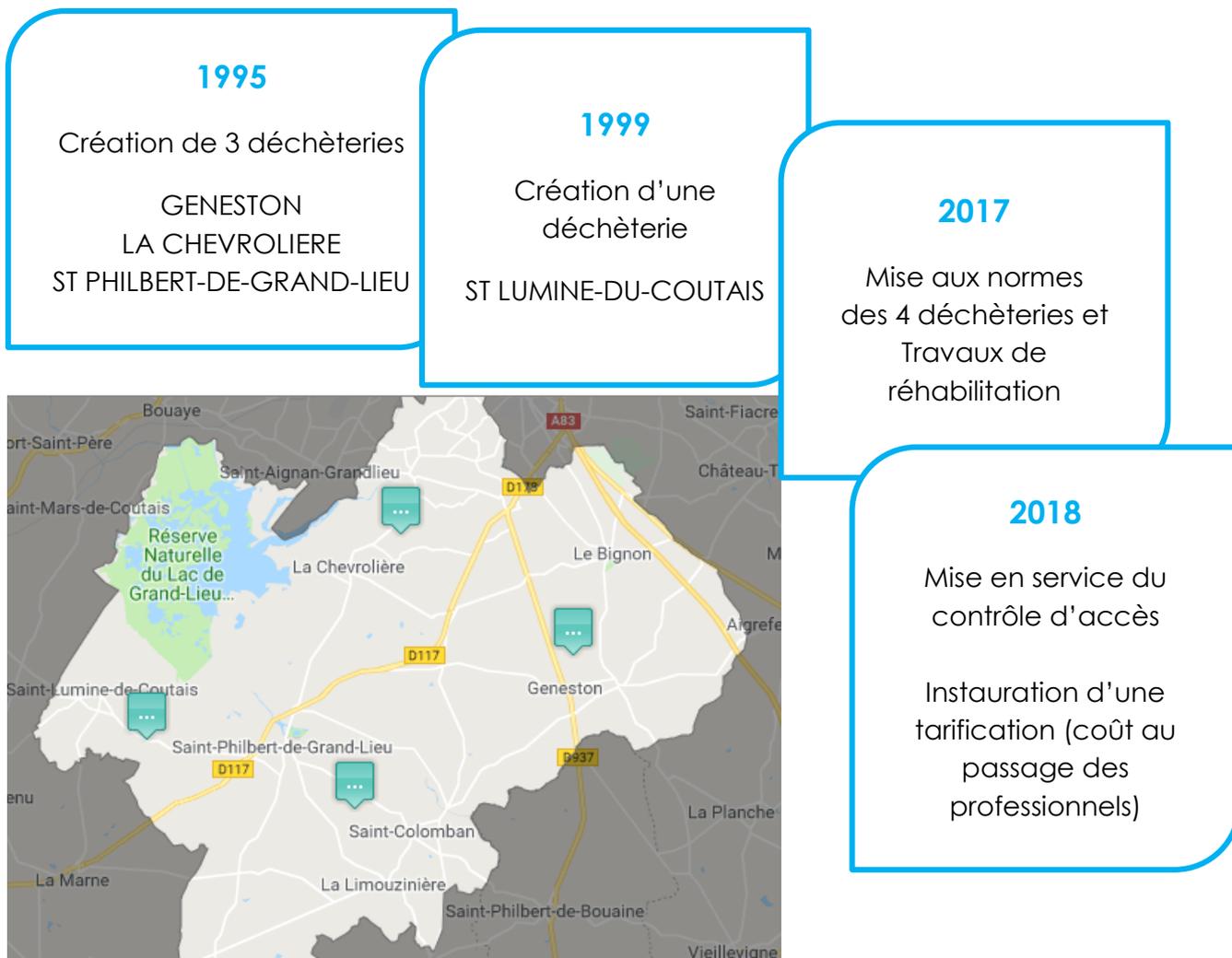
De nombreuses associations sont présentes sur le territoire de la CCGL, en voici quelques exemples :

- Des associations d'artisans commerçants
- Des associations d'entreprises
- Des associations culturelles et sportives
- Des associations de jardiniers
- Des comités des Fêtes
- Des associations de parents d'élèves
- Des associations d'accueil enfance-jeunesse

IV. INDICATEURS TECHNIQUES DES DÉCHETS

IV-1. Les données

IV-1.1. Les déchèteries



Les Déchèteries en 2019, (CCGL)

Jours	Horaires
Lundi	8h-12h
Mercredi	8h-12h / 14h-18h
Vendredi	8h-12h / 14h-18h
Samedi	8h-12h / 14h-18h

Quatre sites sont ouverts aux particuliers et aux professionnels sur le territoire :

- L'Hommeau à Geneston
- Les Bauches à La Chevrolière
- La Brande à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Grandchamp à Saint-Lumine-de-Coutais

Les quatre déchèteries ont les mêmes horaires d'ouverture. Une carte d'accès est obligatoire pour entrer sur les sites, pour les particuliers comme pour les professionnels.



Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants : batteries, bois, cartons, cartouches encre, gravats, déchets diffus spécifiques, déchets verts, tout venant, huile de vidange, lampes (ampoules et néons), métaux, piles et accumulateurs, radiographies, verre, papiers. La ferraille est collectée uniquement le samedi.



2018

Benne mobilier



2019

Nouvelles filières :

Bois A et B, plâtre

DANS VOS DÉCHÈTERIES

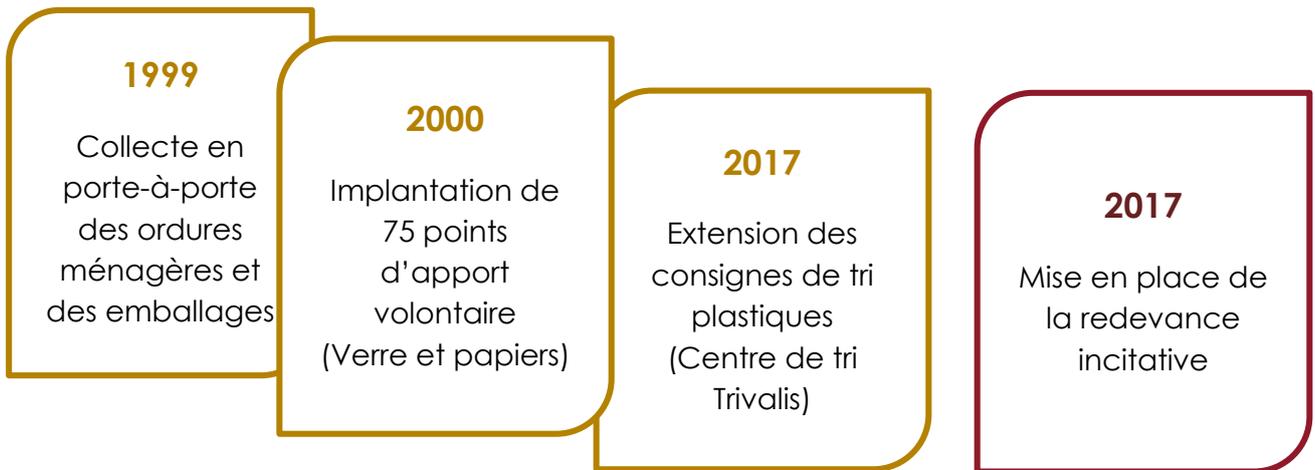
MOBILIER, BOIS, PLACOPLÂTRE, PLASTIQUES

Le saviez-vous ? Depuis la fin de l'année 2018, de nouvelles filières de traitement des déchets ont été mises en place dans les déchèteries. Le bois et les plastiques sont différenciés en fonction de leur nature et de nouvelles bennes sont destinées au mobilier et au placo-plâtre. Avec cette démarche, la Communauté de communes souhaite faire diminuer le taux d'enfouissement des déchets et limiter leur coût de traitement.

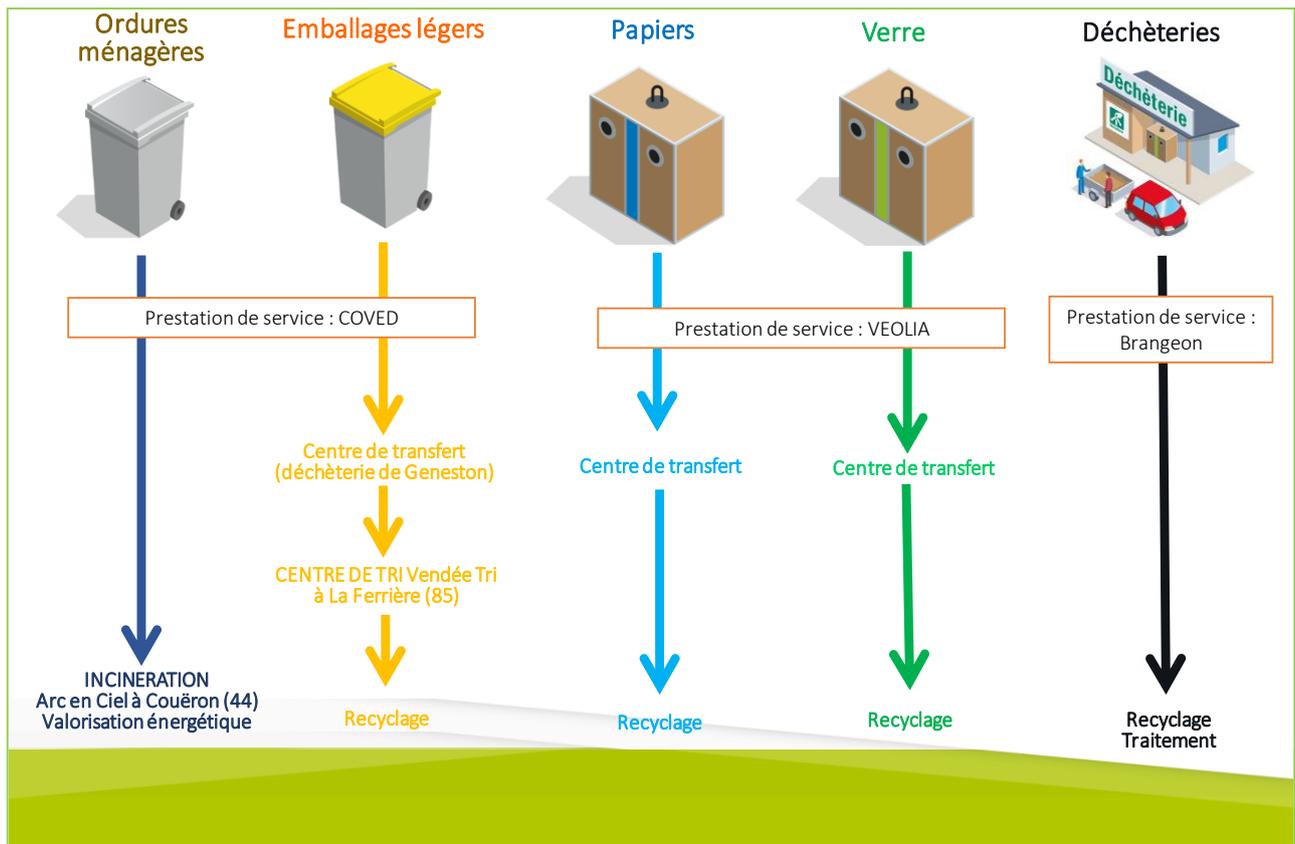
Des collectes spécifiques ont lieu sur une période donnée pour :

<p>DEEE</p> <p>DEEE</p>	<p>L'amiante</p> <p>Collecte PLAQUES DE FIBROCIMENT AMIANTÉ Samedi 19 octobre 2019</p>	<p>Les coquillages</p> <p>Vos coquillages se recyclent !</p> <p>À DÉPOSER DANS L'UNE DES 4 DÉCHÈTERIES DE GRAND LIEU</p>
<p>1^{er} samedi / mois (zone de Tournebride La Chevrolière)</p>	<p>1 collecte / an (dépôts payants 3€ / mètre linéaire)</p>	<p>1 benne présente / déchèterie pendant 1 mois pendant les fêtes de fin d'année</p>

IV-1.2. La collecte des déchets ménagers assimilés



En 2019, la CCGL fait appel à des prestataires de services pour assurer la collecte et le traitement des déchets. Coved pour la collecte en porte à porte, Brangeon pour la gestion des déchèteries et Veolia pour la collecte des points d'apport volontaire.



Organisation de la collecte en 2019

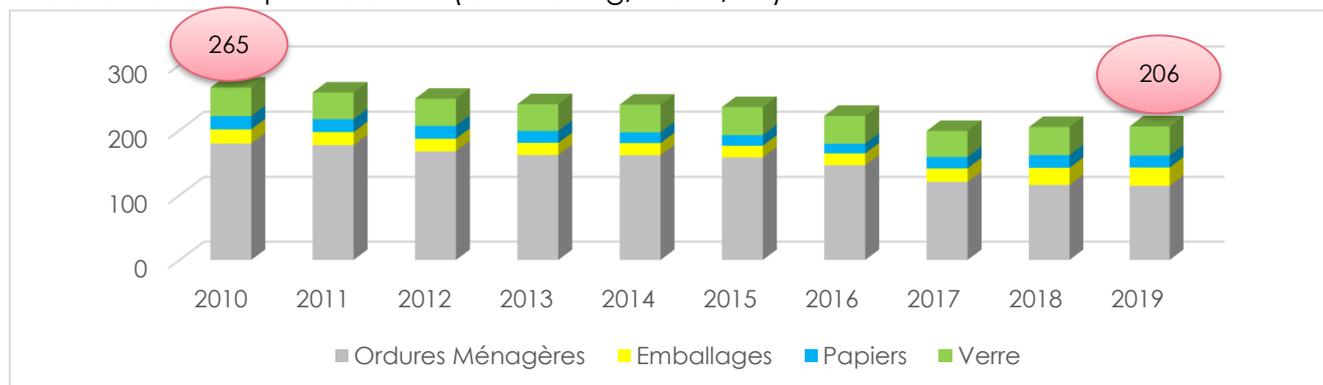


IV-1.3. Les tonnages et ratios

L'évolution de la production de déchets sur le territoire de la CCGL nous permet de relever les grandes tendances :

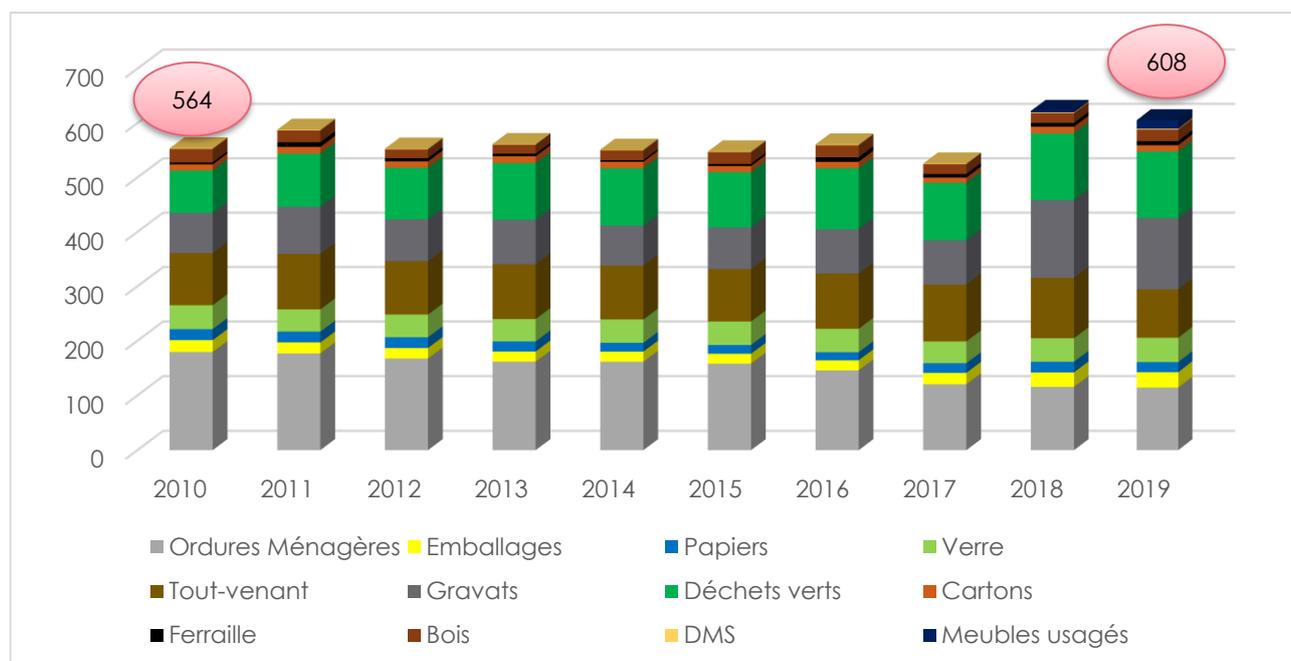
ANNEE/ TONNAGE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	6 213	6 326	6 093	5 979	6 047	6 011	5 617	4 674	4 536	4 539
Emballages	745	713	697	685	695	684	707	808	1 041	1 123
Papiers	701	704	718	676	607	612	570	682	761	731
Verre	1 515	1 462	1 511	1 515	1 592	1 633	1 644	1 544	1 692	1 769
TOTAL OMA	9 174	9 205	9 019	8 855	8 941	8 940	8 538	7 708	8 030	8 162

Evolution en ratio par habitant (OMA en kg/ hab. /an) :



OMA : ordures ménagères et assimilées

En incluant les déchets de déchèteries (DMA en kg/hab./an) :



DMA : déchets ménagers et assimilés

Au détail, les ratios par type de déchets en déchèterie :

ANNEE/ RATIO	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL OMA	265	258	248	240	239	235	222	199	205	206
Tout venant	96	102	98	101	99	96	102	104	111	89
Gravats	74	86	77	82	73	77	81	82	143	131
Déchets verts	78	98	95	104	105	101	112	106	123	122
Cartons	11	13	12	13	12	11	12	9	12	11
Ferraille	4	9	6	5	3	4	8	7	7	7
Bois	25	22	16	17	18	22	22	18	18	21
Plastiques rigides/films										2
Placoplatre										1
DMS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Meubles (DEA)									3	16
TOTAL DMA	564	597	562	569	558	555	567	529	622	608

La plus forte augmentation en déchèterie, concerne les gravats et les déchets verts, qui s'explique notamment par la facilité pour les déposer, depuis la mise en place des plateformes sur les sites (*déchets verts et gravats*). La réhabilitation des 4 déchèteries a eu lieu en 2017.

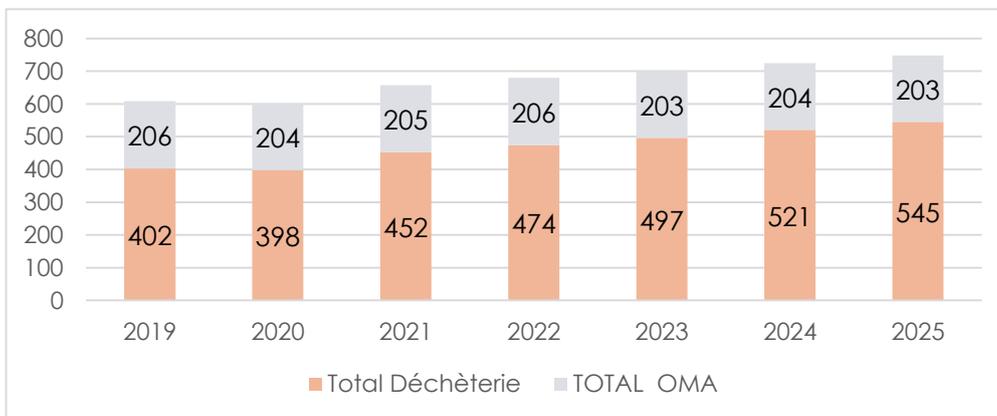


Case des déchets verts (déchèterie CCGL)



Case des gravats (déchèterie CCGL)

Tendancier DMA 2019-2025 en kg/hab. (sans action de réduction)

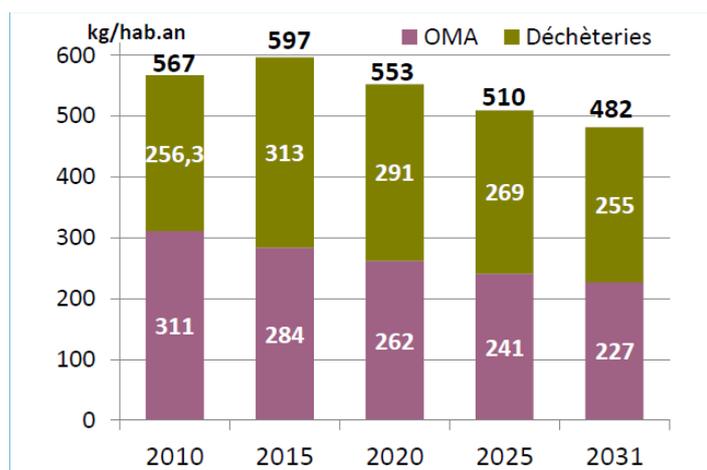


V. LA PREVENTION QUANTITATIVE

La CCES a défini des gisements prioritaires : les déchets verts, les gravats, le tout-venant de déchèteries. Le PLPDMA se réfère aux objectifs régionaux inscrits dans le Plan régional de prévention des déchets à l'horizon 2025.

	Rappel ratios CCGL 2010	Rappel ratios CCGL 2015	Rappel ratios CCGL 2019	Objectifs régional 2025
OMA	265 kg/hab.	235 kg/hab.	206 kg/hab.	241 kg/hab.
Déchèteries	299 kg/hab.	319 kg/hab.	402 kg/hab.	269 kg/hab.
TOTAL DMA	564 kg/hab.	554 kg/hab.	608 kg/hab.	510 kg/hab.

Comparaison des ratios kg/hab. de la CCGL par rapport aux objectifs du PRPD



Le ratio des OMA est inférieur et répond aux objectifs du plan régional de prévention.

A l'inverse, les déchèteries connaissent une augmentation du tonnage entrant. Ce qui entraîne un ratio des DMA, en hausse par rapport à l'année 2010.

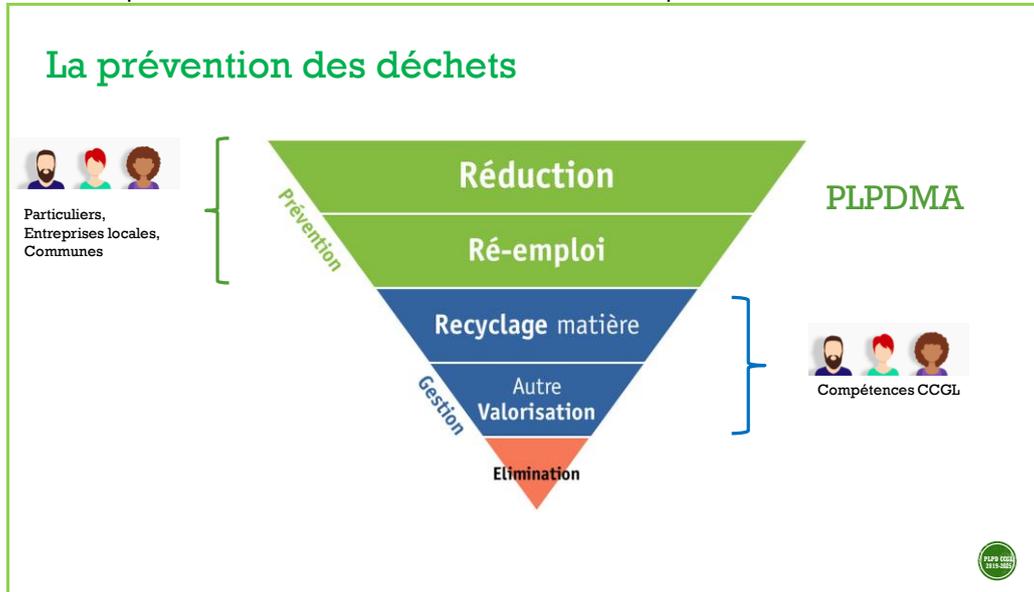
PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Nous pouvons tirer quelques conclusions :

- En 2017 « mise en place de la redevance incitative »
 - o Très forte diminution des ordures ménagères,
 - o Une augmentation du tri des emballages liée aussi à l'extension du tri des plastiques
- En 2018, évolution des déchèteries
 - o Une très forte augmentation des tonnages en déchèterie depuis la mise en place des plateformes (*gravats, déchets verts*)

V-1. Mode de traitement

La réglementation environnementale établit une hiérarchisation des modes de traitement des déchets. Elle place le réemploi et la réutilisation en tête des modes de traitement ce qui s'inscrit dans une volonté de préservation des matières premières et d'optimisation de la durée de vie des produits.

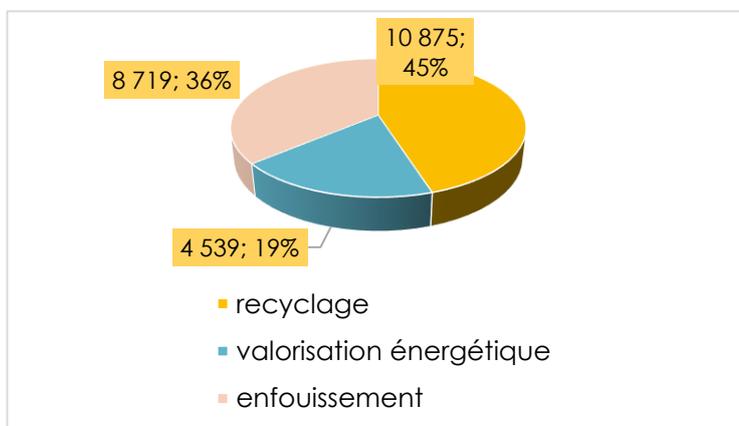


Pyramide de hiérarchisation des modes de traitement (Echelle de Lansink)

Cette hiérarchie consiste à privilégier, dans l'ordre, **après la prévention** :

- la réparation en vue de la réutilisation ;
- le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol (compostage) ;
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- l'élimination.

(Article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).



La mise en place de nouvelles filières en déchèterie, les extensions des consignes de tri des plastiques, et les actions de prévention ont toutes pour but de recycler ou valoriser avant l'élimination finale :

64 % des tonnages sont valorisés (énergie ou recyclage).

Modes de traitement des déchets de la CCGL en 2019

VI. LA PREVENTION QUALITATIVE

La prévention qualitative se définit par « *la réduction des déchets dangereux ou de leur nocivité* ». En fonction du lien entre le produit et l'utilisateur, des actions différentes peuvent être menées :

- pour l'**utilisateur** qui produira le déchet, le recours à des alternatives permet de limiter en amont la production du déchet dangereux ;
- pour le **producteur** du produit initial, il peut s'agir de développer une démarche d'éco-conception pour des produits générant moins ou pas de déchet dangereux ;
- le captage en aval de ces déchets permet d'éviter la contamination d'autres déchets, ce qui contribue également à réduire la nocivité des déchets. Toutefois, dans le cadre d'un programme de prévention, les actions retenues comme participant à la prévention qualitative sont « *les actions visant à réduire la production de déchets dangereux* ».

La collectivité a peu de moyen pour agir sur l'éco-conception, propre à chaque entreprise et producteur du produit considéré « dangereux ». Les actions sont donc majoritairement des actions de communication et de sensibilisation des utilisateurs afin de promouvoir et de faciliter le recours à des alternatives. Ce thème sera abordé à travers les axes de l'éco-exemplarité et ou la communication générale sur la prévention.

Cela pourra se traduire par des ateliers pratiques d'alternatives aux produits ménagers, des stands informatifs dans les lieux de passage (*foires, déchèteries.*), des ateliers pratiques (*alternatives aux produits phytosanitaires, réaliser ses produits ménagers, bricoler sans produits dangereux...*).

Une communication sur les **alternatives** aux produits dangereux

Développement des filières de recyclage

Interactions, partenariat entre acteurs du territoire pour **impulser des actions communes**

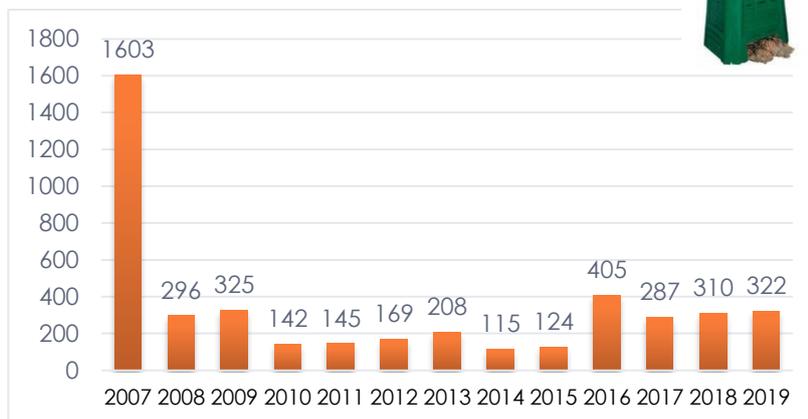
VII. RECENSEMENT DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

VII-1. Les actions déjà menées par la Communauté de Communes de Grand Lieu

COMPOSTAGE

Depuis **2007**, la CCGL fait la promotion du compostage domestique en proposant aux habitants du territoire des composteurs en bois et plastique à tarif réduit (15€ ou 30€ en fonction du volume de 300 litres ou de 600 litres).

En 2019, 28% des ménages du territoire étaient équipés d'un composteur distribué par la CCGL.



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis **2014**, un partenariat a été mis en place entre la CCGL et le CPIE de Corcoué-sur-Logne pour sensibiliser les scolaires sur la prévention, le tri sélectif et le recyclage des déchets.



LOGNE ET GRAND-LIEU



L'action principale du CPIE est la conception, l'organisation et l'animation d'interventions portant sur la prévention et le tri sélectif/recyclage des déchets auprès des élèves des écoles et collèges des communes de la CCGL conformément à un programme co-construit préalablement avec les élus de la CCGL.

Exemple d'atelier de démontage de DEEE (travail sur les ressources)

TARIFICATION INCITATIVE

La redevance incitative (RI), mise en place depuis **2017**, a contribué à baisser la production d'OM. En effet, elle incite les habitants à présenter moins souvent leurs conteneurs d'OM afin de diminuer leurs factures.

La RI favorise donc les gestes de tri et les changements d'habitude sur la production de déchets.





PASSAGE EN DECHETERIE

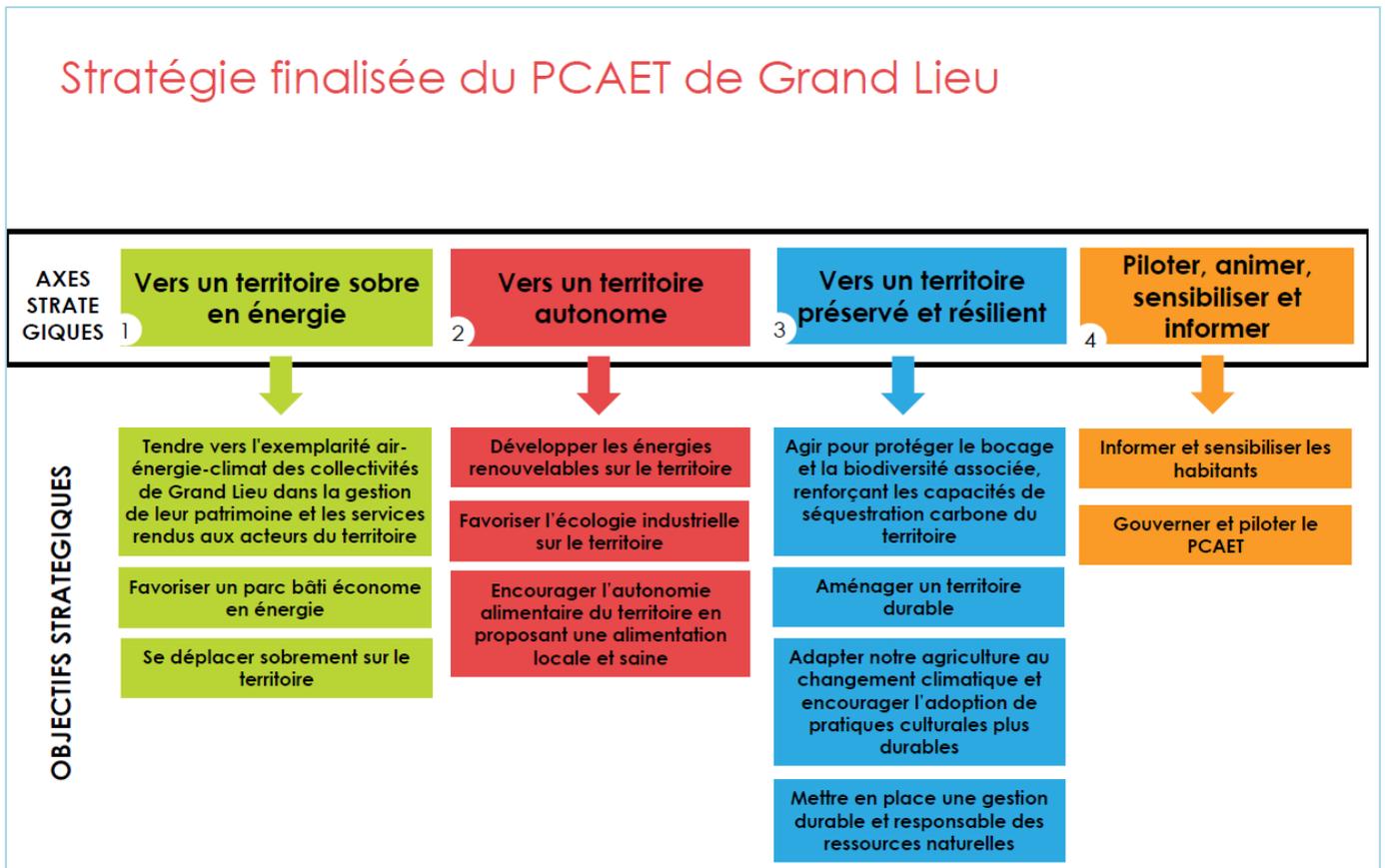
En **2017**, les déchèteries ont été réhabilitées et des barrières ont été installées pour limiter, contrôler et comptabiliser les entrées. Seuls les habitants du territoire ont accès aux déchèteries. Les passages des professionnels sont facturés, il n'y a pas de factures au volume ou au poids.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Concrètement, il s'agit d'un projet de développement durable réalisé à l'échelle des intercommunalités. Il est établi pour une durée de 6 ans. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : *la mobilité, l'habitat, les déchets, les activités agricoles et industrielles...* Le PCAET répond à la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015.

La Communauté de Communes de Grand Lieu s'est appuyée sur le PETR (*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural*) du Pays de Retz pour l'élaborer. Le diagnostic a été réalisé en mai **2019**.

Le PCAET de Grand Lieu :



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)



Un projet alimentaire territorial est en premier lieu la réunion des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un même territoire, dans le but de co-construire des projets communs qui auront pour vocations de :

- Recréer des synergies économiques,
- Permettre aux habitants de se nourrir avec des aliments produits, transformés, distribués à proximité et de manière durable.

Ces projets collectifs visent donc à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, pour développer l'agriculture durable sur des territoires et la qualité de l'alimentation au bénéfice de tous. Les projets interviennent « dans les

domaines de l'économie alimentaire, de la culture et de la gastronomie, de la nutrition et de la santé, de l'accessibilité sociale, de l'environnement et enfin dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire » (DRAAF) et répondent à des problématiques identifiées lors du diagnostic réalisé sur le territoire en question.

Le projet alimentaire est porté par le PETR et se déploiera donc à l'échelle du Pays de Retz en fonction des compétences et missions de chaque acteur. Le PETR est en effet lauréat de l'appel à projet lancé par la région Pays de la Loire, la DRAAF et l'ADEME.



VII-2. Les actions déjà menées par les communes

COMPOSTAGE : restaurant scolaire



Mise en place du compostage dans les restaurants scolaires (Saint-Lumine-de-Coutais, La Chevrolière, Saint-Colomban, La Limouzinière)

Compostage collectif



Habitat des Jeunes
(Le Bignon)



Place de l'Europe
(St Colomban)

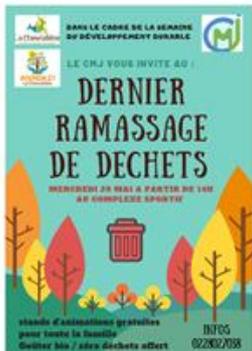
Quelques composteurs collectifs sont déjà présents sur le territoire notamment à Pont Saint Martin, au Bignon, et St Colomban.

ZERO PHYTO



Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités ont entamé la réduction voire l'arrêt total des produits phytosanitaires sur leur espace public.

ANIMATIONS



(La Chevrolière)

Organisateurs : le Conseil Municipal des Jeunes et l'Espace Jeunes

Jardin partagé (La Limouzinière)

LES ÉLUS VOUS INFORMENT

Programme culturel avril/mai/juin : Le végétal

Le 6 avril, Karine Le May de la Compagnie Arts Symbiose a conduit le public avec le voyage du petit vert de terre dans le potager. Petits et grands ont ainsi redécouvert les formes, les odeurs et les couleurs des légumes. Le spectacle a été suivi d'un parcours sensoriel. Une douzaine de personnes a profité de ce déplacement au cœur de la bibliothèque.

Le 4 mai, la première bourse aux plantes de La Limouzinière a eu lieu. Quelques exposants amateurs sont venus échanger ou donner plantes, fleurs et légumes. Une professionnelle produisant conseils et amour de son travail a permis aux visiteurs d'acheter différents plants de légumes. Ce moment d'échanges très convivial a suscité l'envie de recommencer en 2020.

Le 25 et 26 avril, les enfants des 2 écoles ont planté des herbes aromatiques, des fraises, etc... sur une planche préparée par les services techniques à côté du jardin des mairies. Ce jardin partagé attend avec impatience d'être planté et cultivé.

Marie Carrin de Parenthèse Sauvage a fait découvrir :
- Le 18 mai, le petit peuple de l'herbe
- Le 25 mai, le petit peuple de la mièrre.
Les participants (environ une dizaine) aux deux ateliers ont apprécié ces découvertes de la nature au Parc du Château et aux abords de la Logne.

Liste non exhaustive

Opération BROYAGE

Venez transformer vos déchets de tailles en paillage :

samedi 2 février 2019
de 9h à 12h, parking étang des Mauves

Vous pouvez aussi venir simplement déposer vos déchets de tailles (branches) :
Les samedis 19 et 26 janvier 2019
de 10h à 12h, parking étang des Mauves

Organisée par la mairie de St Colomban et l'Et Bordet

Opération proposée par la mairie de St Colomban aux habitants.